

MEDINCELL SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 mars 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
650 rue Henri Becquerel
34000 Montpellier

Becouze
34 rue de Liège
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 mars 2021)

A l'assemblée générale
MEDINCELL SA
3, rue des Frères LumièreS
34830 JACOU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MEDINCELL relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Détermination du chiffre d'affaires</p> <p>Voir note « 4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires », note « 6.1 – Produits des activités ordinaires »</p>	
<p>Au 31 mars 2021, le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 8,2 millions d'euros, dont 3,7 millions d'euros au titre des produits de prestations de développement, 4,1 millions d'euros au titre des franchissements de milestones et 0,4 million d'euros au titre des royalties.</p> <p>La comptabilisation du chiffre d'affaires constitue un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La complexité des contrats conclus ; • Le fait que la correcte comptabilisation du chiffre d'affaires repose sur des estimations telles qu'une mesure appropriée de l'avancement des études ou le franchissement de certains seuils, qui impliquent des jugements importants de la direction tant sur le budget total prévisionnel de ces études que sur la prise en compte des dépenses déjà encourues relatives à ces études ; • Le chiffre d'affaires constitue un indicateur sensible, tant pour la présentation des comptes consolidés que pour la communication financière de la société. 	<p>MedinCell, avec l'aide de conseillers externes, a examiné tous les contrats importants, et a défini ses règles de comptabilisation des produits en conformité avec la norme IFRS 15.</p> <p>Avec l'implication de nos spécialistes internes, nous avons rencontré MedinCell et ses conseillers à intervalles réguliers pour réaliser un examen critique de leurs conclusions et de leurs décisions.</p> <p>Nous avons apprécié la conformité de la politique adoptée par MedinCell et son application avec les exigences de la norme IFRS 15. Lorsque les produits ont été constatés au fil du temps, nous avons veillé, tout particulièrement, à ce que leur comptabilisation soit réalisée conformément aux accords contractuels.</p> <p>Nous avons obtenu une compréhension de l'environnement de contrôle interne et testé les principaux contrôles relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires, notamment en ce qui concerne le suivi des temps, des dépenses par étude et le franchissement de certains seuils.</p>

	<p>Pour un échantillon de contrats pour chaque type de revenus, nous avons effectué les diligences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons indépendamment identifié et confirmé les obligations de performance dans les contrats échantillonnés et les avons comparées aux propositions de la direction. • Nous avons comparé le prix total de la transaction comptabilisée avec les contrats sous-jacents. • Nous avons apprécié la conformité du traitement comptable de ces contrats avec les IFRS au regard des obligations contractuelles. <p>Sur la base d'échantillons nous avons testé des factures émises, des factures à émettre et des produits constatés d'avance.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés précisées ci-dessus.</p>
<p>Frais de recherche et développement</p> <p>Voir note « 4.23 – Frais de recherche et développement », note « 6.2.1 – Nature des charges incluses dans les frais de recherche et développement », « 6.3.2 – Ventilation des frais de personnel par nature », note « 6.3.3 – Ventilation des frais de personnel par destination »</p>	
<p>Les frais de recherche et développement représentent respectivement 19,6 millions d'euros en 2021 et 17,2 millions d'euros en 2020.</p> <p>Les frais de recherche et développement, constituent un point clé de notre audit pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant des dépenses des frais de recherche et développement représente un montant significatif dans les états financiers et se réfèrent à un grand nombre de contrats complexes (pré-clinique, clinique, recherche et développement...), • Il existe un risque important lié à l'enregistrement ou l'absence d'enregistrement d'une dépense ou au non-respect du principe de séparation des exercices, • Les contrats comprennent de nombreux engagements hors bilan qui pourraient ne pas être mentionnés dans les états financiers. 	<p>Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre le dispositif de contrôle interne mis en place par la société concernant ce processus y compris le processus budgétaire lié à ces dépenses.</p> <p>Nous avons effectué des tests détaillés des dépenses comptabilisées à la fin de l'exercice, y compris les charges à payer en utilisant des méthodes d'échantillonnage.</p> <p>Nous avons également procédé à des tests détaillés des factures reçues par la société après la fin de l'exercice.</p> <p>Nous avons obtenu et analysé, pour chacune des sélections, les pièces justificatives, notamment les factures, les bons de livraison, les contrats et les modifications, le cas échéant, ainsi que les preuves de paiement.</p> <p>Nous avons également procédé à une revue des principaux contrats de collaboration pour identifier les engagements hors bilan.</p> <p>Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations qualitatives et chiffrées fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés précisées ci-dessus.</p>

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MEDINCELL par votre assemblée générale du 22 novembre 2002 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2015 pour le cabinet Becouze.

Au 31 mars 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 19^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Becouze dans la 6^{ème} année, dont trois années, pour les deux cabinets, depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Montpellier et Paris, le 23 juillet 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Becouze

 *Didier Cavanil*

Didier Cavanil
Associé

Fabien Brodedani
Associé

3.3. COMPTES CONSOLIDES RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

I - ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE

(En milliers d'€)	Notes	31 mars 2021	31 mars 2020
Immobilisations incorporelles	5.1	1 486	1 507
Immobilisations corporelles	5.2	2 676	2 837
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre des contrats de location	5.3	1 177	1 217
Titres mis en équivalence	10	13	13
Actifs financiers et autres actifs non courants	5.5	1 929	3 999
Impôts différés actifs	6.7.3	-	-
Total de l'actif non courant		7 281	9 573
Stocks et en-cours		-	-
Clients et comptes rattachés	5.6	883	620
Autres actifs courants	5.7	4 844	4 385
Actifs d'impôts exigibles		-	-
Actifs financiers courants	5.8	3 503	352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	47 095	12 377
Total de l'actif courant		56 325	17 734
Total de l'actif		63 606	27 307

(En milliers d'€)	Notes	31 mars 2021	31 mars 2020
Capital	5.10	247	201
Primes	5.10	75 147	33 188
Réserves	IV	(47 458)	(25 432)
Résultat net de l'exercice - part du Groupe	I	(19 020)	(23 915)
Capitaux propres - part du groupe	IV	8 916	(15 958)
Intérêts ne conférant pas le contrôle	IV	-	-
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	IV	8 916	(15 958)
Dettes financières - non courantes	5.12	39 071	31 281
Avantages du personnel	5.13	451	398
Provisions - part non courante		20	-
Autres passifs non courants	5.14	840	4 205
Passifs locatifs - non courants	5.3	705	779
Total du passif non courant		41 089	36 663
Dettes financières - courantes	5.12	3 179	1 455
Provisions - courantes	5.16	99	99
Fournisseurs et comptes rattachés	5.15	2 956	3 136
Dettes d'impôts exigibles sur les résultats		-	-
Passifs locatifs - courants	5.3	390	323
Autres passifs courants	5.13	6 976	1 589
Total du passif courant		13 600	6 602
Total du passif et des capitaux propres		63 606	27 307

II - ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT NET

(En milliers d'€)	Notes	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Chiffre d'affaires	6.1	8 186	2 852
Autres produits des activités ordinaires	6.1	3 589	3 148
Produits des activités ordinaires	6.1	11 775	6 000
Coût des produits et services vendus	6.2.4	-	-
Frais de recherche et développement	6.2.1	(19 568)	(17 214)
Frais marketing et commerciaux	6.2.2	(1 799)	(2 362)
Frais généraux et administratifs	6.2.3	(5 776)	(5 599)
Résultat opérationnel courant		(15 368)	(19 175)
Autres charges opérationnelles non courantes	6.5	(239)	(150)
Autres produits opérationnels non courants	6.5	-	-
Résultat opérationnel		(15 607)	(19 324)
Produits des intérêts financiers	6.6	40	64
Coût de l'endettement financier brut	6.6	(3 583)	(2 113)
Autres charges financières	6.6	(768)	(293)
Autres produits financiers	6.6	898	224
Résultat financier		(3 413)	(2 118)
Résultat des entités mises en équivalence	10	-	-
Résultat avant impôts		(19 020)	(21 442)
(Charge) / Produit d'impôt	6.7	-	(2 473)
Résultat net		(19 020)	(23 915)
<i>- Attribuable aux actionnaires de MedinCell</i>		(19 020)	(23 915)
<i>- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		-	-
Résultat par action en €	6.8	(0,86)	(1,19)
Résultat dilué par action en €	6.8	(0,86)	(1,19)

III – ETAT CONSOLIDE DU RÉSULTAT GLOBAL

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Résultat net	(19 020)	(23 915)
Autres éléments recyclables du résultat global		
Ecart de conversion	-	-
Autres éléments non recyclables du résultat global		
Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel, nets d'impôts	49	56
<i>- Gains et pertes actuariels sur avantages du personnel</i>	49	67
<i>- Effet de l'impôt</i>	-	(11)
Résultat global	(18 971)	(23 859)
<i>- Attribuable aux actionnaires de MedinCell</i>	(18 971)	(23 859)
<i>- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>	-	-

IV - ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(En milliers d'€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Résultat net	Capitaux propres - part groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Solde au 31 mars 2019	20 091 308	201	33 149	(75)	(7 344)	(19 687)	6 243	-	6 243
Perte nette	-	-	-	-	-	(23 915)	(23 915)	-	(23 915)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	56	-	56	-	56
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	-	56	-	56	-	56
Total du Résultat global	-	-	-	-	56	(23 915)	(23 859)	-	(23 859)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(19 687)	19 687	-	-	-
Augmentation de capital	42 748	-	28	-	-	-	-	-	-
Souscription BSA	-	-	11	-	-	-	-	-	-
Variation des actions autodétenues	-	-	-	-	(41)	-	(41)	-	(41)
Paievements fondés sur des actions	-	-	-	-	1 660	-	1 660	-	1 660
Solde au 31 mars 2020	20 134 056	201	33 188	(75)	(25 356)	(23 915)	(15 958)	-	(15 958)
Perte nette	-	-	-	-	-	(19 020)	(19 020)	-	(19 020)
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur provision retraite, net d'impôt	-	-	-	-	49	-	49	-	49
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	-	-	49	-	49	-	49
Total du Résultat global	-	-	-	-	49	(19 020)	(18 971)	-	(18 971)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	(23 915)	23 915	-	-	-
Augmentation de capital	4 556 987	45	41 959	-	-	-	42 004	-	42 004
Souscription BSA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des actions autodétenues	-	-	-	-	282	-	282	-	282
Paievements fondés sur des actions	-	-	-	-	1 564	-	1 564	-	1 564
Solde au 31 mars 2021	24 691 043	247	75 147	(75)	(47 376)	(19 020)	8 921	-	8 921

V - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En milliers d'€)	Notes	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Résultat net		(19 020)	(23 915)
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		6 259	7 807
- Elimination des provisions	6.4	117	200
- Elimination des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation	6.4	1 339	1 256
- Charges liées au paiements fondés sur des actions	5,11	1 563	1 660
- Coût de l'endettement financier net	6.6	3 543	2 049
- Elimination de la charge (du produit) d'impôt	6.7	-	2 472
- Elimination des autres éléments sans incidence sur la trésorerie	5,8	(303)	134
- Résultat sur cessions d'actifs	5.1/5.2	-	36
Variation du besoin en fond de roulement		624	3 568
- Stocks et en-cours		-	-
- Clients et comptes rattachés nets	5,6	(264)	(237)
- Fournisseurs et comptes rattachés	5,15	(180)	1 481
- Autres créances d'exploitation	5.5/5.7	(955)	(744)
- Autres dettes d'exploitation	5.14/5.16	2 023	3 068
Impôts sur les sociétés décaissés		-	-
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(12 136)	(12 539)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5,2	(645)	(575)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	5,1	(174)	(314)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Frais d'installation décaissés sur contrats de location	5,3	-	(32)
Acquisitions de titres de participation, nettes de la trésorerie acquise	10	-	-
Produits financiers encaissés	6,6	41	75
Variation des titres de placements financiers	5,8	-	930
Variation des actifs financiers non courants	5.5	(284)	(12)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(1 062)	72
Produits des opérations sur le capital, nets de frais	5.10	42 004	39
Souscription de dettes financières	5.12	18 706	8 400
Remboursements de dettes financières	5.12	(9 265)	(3 053)
Remboursements de passifs locatifs	5,3	(306)	(247)
Intérêts financiers décaissés	6,6	(3 504)	(1 534)
Acquisition et cession d'actions autodétenues	5.10.2	281	(43)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		47 917	3 563
Incidences des éléments non monétaires et de la variation des cours des devises		-	-
Variation de la trésorerie nette		34 719	(8 907)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5,9	12 377	21 284
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	5,9	47 095	12 377

VI - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES

NOTE 1 – PRESENTATION GENERALE

MedinCell est une société pharmaceutique technologique au stade clinique qui développe un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques en associant sa technologie propriétaire BEPO® à des principes actifs déjà connus et commercialisés. MedinCell, à travers la libération contrôlée et prolongée du principe actif, rend les traitements médicaux plus efficaces grâce notamment à l'amélioration de l'observance, c'est-à-dire le respect des prescriptions médicales, et à la diminution significative de la quantité de médicament nécessaire dans le cadre d'un traitement ponctuel ou chronique. La technologie BEPO® permet de contrôler et de garantir la délivrance régulière à dose thérapeutique optimale d'un médicament pendant plusieurs jours, semaines ou mois à partir de l'injection sous-cutanée ou locale d'un simple dépôt de quelques millimètres, entièrement bio résorbable.

La société-mère MedinCell S.A. est une société anonyme française à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège social est situé au 3, rue des Frères Lumières, 34830 Jacou, France.

Elle est cotée depuis le 8 octobre 2018 sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0004065605 et le ticker MEDCL et depuis 2021 sur le Compartiment B.

Les comptes consolidés du Groupe MedinCell pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été arrêtés par le Directoire en date du 16 juin 2021 qui en a autorisé la publication. Ils seront présentés pour approbation à l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 9 septembre 2021.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- **Covid-19**

La forte dynamique enclenchée au cours de l'exercice précédent se poursuit depuis le 1er avril 2020 avec la continuation de l'enrichissement du portefeuille malgré les contraintes opérationnelles liées à la crise de la Covid-19 pour lesquelles des mesures ont été prises dès mars 2020.

La société a fait face à la situation actuelle avec pour première priorité, la santé et la sécurité de ses collaborateurs. De manière préventive et conformément aux directives des autorités de Santé, MedinCell a instauré une interdiction de voyager ainsi qu'une politique de télétravail depuis le début du mois de mars 2020. Dans le cadre du plan mis en œuvre pour sécuriser la poursuite des activités de la société dans ce contexte de crise sanitaire, le site de Jacou, près de Montpellier, a été organisé pour que les opérations de laboratoire se poursuivent en garantissant la protection des collaborateurs.

En mars 2020, face aux incertitudes quant à l'ampleur de la crise, sa durée et ses conséquences, la Société a mis en place des mesures d'économies budgétaires : les opérations liées aux programmes stratégiques de recherche et de développement ont été maintenues tandis que d'autres activités ont été décalées, avec pour conséquence la mise en activité partielle d'une partie des équipes en avril 2020. Les mesures d'activité partielle ont été levées dès le 15 juin 2020 pour tous les collaborateurs de la Société. Le télétravail s'est généralisé au cours de l'exercice et les opérations ont été organisées de manière à garantir la sécurité de tous les collaborateurs présents sur le site de Jacou. Les mesures d'économie ont été progressivement levées au cours de l'exercice. Le recours à l'activité partielle n'a pas eu d'impact notable sur les charges de personnel de l'exercice.

Au 31 mars 2021, bien que la société considère comme un risque mesuré l'impact de la crise sanitaire et économique lié à la Covid-19 sur certaines de ses hypothèses, telles que celles relatives à la conclusion de nouveaux partenariats avec des sociétés de biotechnologie ou pharmaceutiques, MedinCell et ses partenaires restent vigilants, étant données les incertitudes liées à la pandémie qui se prolongent au-delà de la clôture de l'exercice, afin d'adapter si nécessaire les plans de développement de manière à réduire de potentiels retards dans les opérations en cours.

- **Les nouvelles avancées concernant le portefeuille sont les suivantes :**

En mars 2020, capitalisant sur son expérience dans la formulation d'ivermectine en injection à action prolongée, MedinCell a annoncé le lancement d'un programme de recherche dans la Covid-19. Ce projet de recherche est devenu le programme mdc-TTG, qui a pour objectif de proposer un traitement injectable sous forme de seringue pré-remplie, prête à l'emploi, et stable pendant 24 mois à température ambiante. Ce traitement vise à offrir une protection contre la Covid-19 et ses variants pendant plusieurs mois après une simple injection. Il pourrait également être administré aux personnes identifiées cas contacts Covid-19 pour les protéger. Au cours de l'exercice, le corpus de données cliniques et de connaissances scientifiques soutenant l'efficacité de l'ivermectine à dose thérapeutique, notamment en prophylaxie, s'est enrichi. Parallèlement au développement et à la sélection de plusieurs formulations candidates par les équipes de MedinCell, la Société a lancé en septembre 2020 un premier essai clinique. Celui-ci visait à valider l'innocuité de l'ivermectine en prise quotidienne sous forme orale pour simuler la libération continue du principe actif par une injection longue action. Les résultats de cette étude rendus publics ont confirmé le profil de sécurité de l'ivermectine en administration continue, aucun effet indésirable n'ayant été observé avec les trois doses d'ivermectine testées allant jusqu'à 100 µg/kg. MedinCell a par ailleurs publié un rapport

d'expertise sur le profil de sécurité de l'ivermectine commandé au Professeur Jacques Descotes (également membre du Medical Advisory Board et actionnaire de la Société). Fondé sur l'analyse approfondie de plus de 350 articles et autres ressources documentaires disponibles dont les origines sont clairement authentifiées, ce rapport conclut qu'aucun problème de sécurité identifié n'empêche l'évaluation de l'utilisation de l'ivermectine contre la Covid-19 en nouvelle indication. A la clôture de l'exercice, une première formulation candidate a été sélectionnée et est entrée en développement préclinique réglementaire. D'autres candidats médicaments pouvant potentiellement offrir une protection plus longue sont en cours de formulation.

Par ailleurs, depuis avril 2020, la Société a communiqué sur les points suivants :

Le 7 janvier 2021, MedinCell et Teva ont annoncé des résultats positifs pour l'essai de Phase 3 visant à l'approbation du produit mdc-IRM (traitement injectable sous-cutané à libération prolongée de rispéridone pour les patients atteints de schizophrénie). L'étude RISE (Risperidone Subcutaneous Extended-release study), était en effet conçue pour évaluer l'efficacité de mdc-IRM comme traitement pour les patients atteints de schizophrénie. La participation à cet essai clinique était ouverte à des patients âgés de 13 à 65 ans. Dans l'étude RISE, les patients traités avec l'injection sous-cutanée expérimentale de rispéridone, soit une fois par mois (q1M) (n=183), soit une fois tous les deux mois (q2M) (n=179), ont atteint le principal critère d'évaluation, un délai statistiquement significatif avant la rechute par rapport aux patients traités par placebo (n=181), $p < 0,0001$ pour chaque comparaison. D'autre part, les injections sous-cutanées de rispéridone évaluées, q1M et q2M, ont respectivement montré une réduction de 80,0% et de 62,5% du risque de rechute par rapport au placebo. Par ailleurs, aucun nouveau risque lié à la sécurité du produit n'a été identifié qui soit incompatible avec le profil de sécurité connu d'autres formulations de la rispéridone. Une deuxième étude de phase 3 menée par Teva (TV46000- CNS-30078 - l'étude SHINE) évaluant la sécurité et la tolérance à long terme de l'injection sous-cutanée expérimentale de rispéridone chez 331 patients était en cours à la clôture. Les résultats intermédiaires sont conformes aux conclusions de l'étude RISE quant à la sécurité du produit. Ces résultats ouvrent la porte à une demande d'autorisation de mise sur le marché aux États-Unis au cours de l'été 2021 qui pourrait permettre la commercialisation du produit en 2022.. Les deux autres antipsychotiques développés avec Teva ont eux aussi progressés : mdc-TJK, en essai clinique de phase 1 au moment de la clôture devrait passer en phase 3 avant la fin de l'année 2021 en fonction des conclusions de l'analyse en cours des résultats de l'étude first-in- human. Le premier test sur l'homme du produit mdc-ANG, en développement préclinique au moment de la clôture, pourrait avoir lieu pendant l'exercice en cours.

En mars 2021, MedinCell a annoncé que les études cliniques de phase 3 du programme mdc-CWM, développé avec AIC, débuterait avant la fin de l'année 2021. Cette annonce fait suite à la fin de l'étude de phase 2 en mars 2020. Menée sur 12 mois, cette étude s'est achevée avec des résultats favorables :

- Aucun problème de sécurité n'a été identifié par rapport au traitement analgésique standard du groupe contrôle ;
- Amélioration des critères d'évaluation de la douleur à 2 semaines et à 3 mois avec mdc-CWM combiné aux soins analgésiques standards par rapport au panel traité uniquement avec les soins analgésiques standards ;
- Amélioration de nombreux autres paramètres par rapport à l'analgésie standard, notamment la fonction et l'amplitude des mouvements du genou.

Des essais cliniques de stade avancé, avec des patients recevant une injection intra articulaire de mdc-CWM au moment d'une arthroplastie totale du genou (ATG), sont prévus comme suit :

- La première des deux études de phase 3 doit commencer au second semestre 2021. Les développements réglementaires dans le domaine de la douleur incluent généralement deux essais d'efficacité de phase 3 afin de fournir aux agences réglementaires des preuves solides de bénéfice. Le lancement de la première étude de phase 3 de mdc-CWM est prévu au second semestre 2021. AIC pourrait initier le second essai de phase 3 avant la fin du premier ;
- Une étude d'innocuité ouverte, visant à compléter la base de données sur la sécurité à long terme de mdc-CWM doit débuter devrait quant à elle démarrer au cours de l'été 2021.

Pour rappel, le projet mdc-CWM est une collaboration avec Arthritis Innovation Corporation (AIC) à Toronto, au Canada. Le produit est basé sur le célécoxib, une molécule qui bénéficie déjà d'une position forte dans les protocoles de récupération rapide, de plus en plus utilisés depuis vingt ans dans la gestion de la douleur suite aux interventions d'arthroplastie. Le développement réglementaire est dirigé et financé par AIC qui bénéficie du soutien solide d'investisseurs privés.

Conformément à ses prévisions, la Société a annoncé au cours de l'exercice l'entrée en développement réglementaire de quatre programmes, les études in vivo ayant démontré la faisabilité de ces nouveaux traitements injectables à action prolongée. Les développements précliniques ont donc démarré après la sélection des formulations candidates pour les quatre programmes suivants :

- mdc-WWM (contraception) ; la Fondation Gates a accordé en novembre 2019 à MedinCell un nouveau financement pouvant aller jusqu'à 19 M\$ sur quatre ans. Cela vise à financer les activités précliniques et les études cliniques de phase 1. Au 31 mars 2021 le cumul des sommes perçues s'élève à 8,2 M\$, dont 0,2 M\$ ont été reconnus en chiffre d'affaires lors de l'exercice 2019 – 2020 et 2,4 M\$ en chiffre d'affaires lors de l'exercice 2020 – 2021. Le solde est enregistré en produits constatés d'avance au 31 mars 2021 ;
- mdc-GRT (transplantation) ;
- mdc-TTG (Covid-19) ;
- mdc-KPT (santé animale - douleur).

Le 17 avril 2020, la Société a encaissé un premier acompte de 0,8 M\$ relatif au contrat signé avec l'organisation Unitaid fin mars 2020 et portant sur un total de 6,4 M\$ sur 3 ans. Le 14 octobre 2020, la Société a encaissé un second acompte de 0,4 M\$ relatif à ce même contrat avec l'organisation Unitaid. Ce contrat finance la création d'une version injectable à action prolongée de l'ivermectine pour combattre la transmission du paludisme. Ce contrat a été analysé et comptabilisé selon la norme IFRS 15. En application de la norme, les produits générés par ce contrat sont présentés au sein du « Chiffre d'affaires » pour un montant de 0,8 M€ (voir Note 6.1), la différence entre les sommes perçues et les produits effectivement reconnus en résultat sont enregistrés en « Produits constatés d'avance ».

Plusieurs programmes sont entrés en évaluation et en formulation au cours de l'exercice, certains dans le cadre de la stratégie de développement de nouveaux programmes internes, d'autres dans le cadre de nouveaux partenariats. Étant donné le stade précoce de ces programmes, pour des raisons stratégiques évidentes et/ou dans le respect d'engagements de confidentialités, la Société ne peut rendre public, ni les molécules sur lesquelles elle travaille, ni les indications ciblées par ces nouveaux programmes.

Par ailleurs, le projet de création d'une joint-venture avec Cornerstone Animal Health a été définitivement arrêté. Cela n'a aucun impact sur l'avancement des programmes en santé animale, qui restent la propriété de MedinCell.

- **Financement :**

En mai et juin 2020, la société a encaissé 11,9 M€ de financement non dilutif sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) auprès de la Banque Populaire du Sud, de BNP Paribas, et de la Caisse d'Épargne. Ce prêt a une maturité initiale de 12 mois au taux de 0,25% et une option d'extension de 5 ans que la société a levé en février et mars 2021. En octobre, la société a également encaissé 1,8 M€ de financement non dilutif sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) auprès de la Banque Publique d'Investissement remboursable sur 1 an avec une option d'extension de 5 ans au taux de 1,75%. MedinCell souhaite retenir cette même possibilité d'extension de 5 ans, dès lors que la période de choix sera ouverte.

Un avenant au contrat de financement BEI de 20 M€ pour la formulation et le développement de produits internes a été signé le 2 juin 2020. Celui-ci a modifié les conditions de tirage de la troisième tranche restante de 5 M€ qui est devenue immédiatement disponible, ainsi que les caractéristiques de la rémunération variable. Cette dernière tranche a été encaissée en novembre 2021. Ces changements ont été analysés comme des modifications de la dette existante (voir note 5.12). La renégociation des conditions de prêt de la BEI vient en complément des autres mesures prises pour renforcer la visibilité financière dans le contexte de la crise de la Covid-19. Pour rappel, la BEI avait apporté un financement de 20 M€ à MedinCell encaissable en trois tranches à compter de mars 2018. Les deux premières tranches de 7,5 M€ ont été versées en juin 2018 et juillet 2019 et sont remboursables 5 ans après la date de chaque tirage. Le 27 novembre 2020, la société a reçu l'encaissement de la 3ème et dernière tranche de 5 M€ de la Banque Européenne d'Investissement.

Le 16 juin 2020, MedinCell a réalisé une augmentation de capital en numéraire de 15,6 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, dans le cadre d'un placement privé, par émission d'actions nouvelles et par construction accélérée d'un livre d'ordres, sensiblement supérieure à la taille envisagée initialement de 11 M€. Cette augmentation de capital a généré la création de 2 014 495 actions nouvelles représentant 10% du capital social de la Société, d'un nominal de 0,01 € et émises pour un prix de souscription de 7,75 € par action. Les fonds levés viennent renforcer ceux dont disposait déjà la Société et participent donc au financement de ses activités de R&D, y compris l'élargissement et l'avancée de son portefeuille de traitements injectables à action prolongée. Les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 1 297 K€.

Emission de nouveaux plans de paiement en actions : le 1^{er} juillet 2020, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2018 à l'effet de procéder à l'émission de deux plans d'attribution d'actions gratuites (les impacts comptables sont donnés en note 5.11) :

- Un plan d'attribution de 88 365 actions gratuites ordinaires de la Société ;
- Un plan d'attribution de 16 800 actions gratuites ordinaires de la Société.

Emission de nouveaux plans de paiement en actions : le 10 décembre 2020, le Directoire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été conférée aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 10 septembre 2020 à l'effet de procéder à l'émission d'un plan d'attribution de 276 251 actions gratuites ordinaires de la Société. Les impacts comptables sont donnés en note 5.11.

MedinCell a réalisé le 15 février 2021 une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant brut de 29,8 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, nouveaux et existants, dans le cadre d'un placement privé, par émission d'actions nouvelles par construction accélérée d'un livre d'ordres, avec une sursouscription de 2,5 fois la taille de l'opération. Cette augmentation de capital a généré la création de 2 414 255 actions nouvelles représentant 10,9% du capital social de la Société, d'un nominal de 0,01€ et émises pour un prix de souscription de 12,33 € par action. Les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 2 090 K€.

Les titres MedinCell ont été transférés le 29 janvier 2021 du compartiment C au compartiment B d'Euronext Paris. Le compartiment B comprend les émetteurs ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions et 1 milliard d'euros (inclus). Les changements de compartiment ont lieu une fois par an, Euronext calcule la capitalisation boursière sur la base du cours d'ouverture des 60 derniers

jours de bourse de l'année précédente. L'intégration du compartiment supérieur de capitalisation est une étape importante qui souligne la progression significative de la valeur boursière de MedinCell.

NOTE 3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le début de l'année 2021 a été marqué par la reconduction des mesures sanitaires décidées par le Gouvernement (couvre-feu, fermeture d'établissement accueillant du public, mesures de soutien financier...). Ces événements sont pris en compte par la Société dans l'estimation de ses principales estimations comptables au 31 mars 2021.

En avril 2021, l'essai clinique conduit par MedinCell confirme l'innocuité de l'ivermectine en administration orale continue dans le cadre de son projet mdc-TTG.

En juin 2021, la société annonce la sélection d'une formulation candidate pour le programme mdc-STM.

Après avoir mis en stand-by le programme mdc-CMV afin de procéder à des investigations complémentaires, la Société a définitivement arrêté le projet.

La société n'a pas connu d'autres événements significatifs postérieurement à la clôture des comptes annuels.

NOTE 4 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4.1 – Principaux généraux

Les états financiers consolidés sont préparés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société-mère, et les montants présentés dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} avril au 31 mars.

4.2 – Déclaration de conformité

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le Groupe MedinCell a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes consolidés de MedinCell pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été établis en application des principes comptables IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne en vigueur au 31 mars 2021 et ceci pour toutes les périodes présentées. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/accounting-and-taxes/annual-accounts_en

- **Nouvelles normes et interprétations applicables sur la période close au 31 mars 2021**

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2020, à l'exception des nouvelles normes d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2020 :

- Amendement à IFRS 3 : définition d'une entreprise,
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition de « significatif »,
- Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 – Phase 1.

L'adoption des autres nouvelles normes / amendements / interprétations obligatoires listés ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.

- **Normes et interprétations applicables ultérieurement à la période close au 31 mars 2021**

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, interprétation, amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire dans le cadre de l'établissement de ses états financiers consolidés ouverts au 1^{er} avril 2020.

Norme • Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'ap-plication UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
Amendements d'IFRS10 et IAS28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et sa société associée ou coentreprise Date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS10 et IAS 28	Reportée sine die	Suspendu
IFRS 17 contrats d'assurances	1/01/2023	TBD
Amendements d'IAS 1 : Classification des Passifs en courant ou non courant	1/01/2023	TBD
Amendements d'IAS 16 : Immobilisations corporelles— Production avant utilisation prévue	1/01/2022	TBD
Amendements d'IAS 37 : Contrats onéreux—Coûts d'exécution d'un contrat	1/01/2022	TBD
Amélioration annuelle des IFRS 2018-2020	1/01/2022	TBD
IFRS 9 : Frais dans le test des "10%" pour décomptabilisation des passifs financiers Exemple illustratifs accompagnant IFRS16 Leases : Avantages incitatifs des contrats de locations IAS 41: Taxation à la juste valeur d'évaluation		
Amendement d'IFRS 16: Covid 19 – Concessions et locations connexes	1/06/2020	1/06/2020
Amendement d'IFRS 4 – report d'IFRS 9	1/01/2021	1/01/2021
Réforme des taux d'intérêt de référence – Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7 – Phase 2	1/01/2021	1/01/2021

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs, les comptes consolidés annuels du groupe MedinCell ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB et à l'IFRIC à la date de clôture.

4.3 – Base d'évaluation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du principe de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS applicables. Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

Continuité de l'exploitation

Le principe de continuité de l'exploitation a été retenu par la Direction de la Société compte tenu des éléments et hypothèses structurants suivants :

- La situation déficitaire de la Société au 31 mars 2021 s'explique par le caractère innovant des produits développés en interne impliquant ainsi une phase de recherche et de développement nécessitant un financement important ;
- La trésorerie disponible au 31 mars 2021 s'élève à 47,1 M€. ; la société dispose également de 3,9 M€ de placements à long terme liés au contrat de capitalisation. Cette trésorerie disponible, les actifs financiers courants, le chiffre d'affaires prévisionnel liés aux milestones et services rendus, le remboursement des crédits d'impôt recherche et innovation au titre de l'année 2020 pour 3,1 M€, et le prévisionnel de dépenses permettent à la Société de poursuivre sereinement ses activités au-delà des 12 prochains mois. La société a aussi bénéficié de la disponibilité des fonds restants, d'un montant de 5 M€, auprès de la Banque Européenne d'Investissement dont le tirage a été encaissé en novembre 2020 ;
- De plus, la visibilité financière est encore renforcée car MedinCell a bénéficié de la mise en place de prêts garantis par l'Etat (PGE) pour 13,7 M€ reçus en 2020 ;

La situation actuelle liée à la pandémie ne remet pas en cause la continuité d'exploitation, car les mesures nécessaires ont été mises en place : révision et priorisation des dépenses, mise en place d'autres mesures pour assurer la continuité de l'activité au laboratoire et pour assurer l'avancement des projets prioritaires.

4.4 – Recours à des estimations

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS. Leur établissement exige que la Direction exerce son jugement, qu'elle ait recours à des estimations et formule des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres critères considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées.

Les principaux domaines exigeant de la Direction qu'elle exerce son jugement et procède à des estimations concernent notamment :

- l'évaluation de la juste valeur des plans de paiement en actions (plans de bons de créateur d'entreprise et de bons de souscription d'actions, plans de stock-options, attributions d'actions gratuites) accordés aux fondateurs, aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires. L'évaluation de cette juste valeur résulte de modèles nécessitant l'utilisation d'hypothèses de calcul (volatilité, turnover, durée d'exercabilité...) (Note 5.11) ;
- l'évaluation des frais de développement qui seraient capitalisables en fonction du respect des critères d'activation (Note 4.8) ;
- l'évaluation des avantages du personnel, et plus particulièrement des indemnités de fin de carrière (Note 5.13) ;
- l'estimation des flux de remboursements des subventions et avances remboursables (Note 5.12.2) ;
- l'évaluation de la rémunération annuelle variable liée aux paiements de milestones et à la commercialisation des produits issus des programmes financés par l'emprunt auprès de la BEI (Note 5.12) ;
- concernant la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16, le Groupe a recours à des jugements afin d'évaluer si il est raisonnablement certain ou non de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable (Note 4.12) ;
- l'évaluation des impôts différés et de leur recouvrabilité (Note 6.7) ;
- l'évaluation des provisions (Notes 5.14 et 5.16).

4.5 – Méthode de consolidation

Les états financiers des deux filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les filiales placées sous le contrôle du Groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Lorsque les méthodes comptables appliquées par les filiales, activités conjointes, co-entreprises et sociétés mises en équivalence ne sont pas conformes à celles retenues par le Groupe, les modifications nécessaires sont apportées aux comptes de ces entreprises afin de les rendre compatibles avec les principes comptables retenus par le Groupe.

4.6 – Monnaie fonctionnelle et conversion des états financiers en devise étrangère

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, l'euro étant la monnaie fonctionnelle de la Société-mère. L'état de la situation financière des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros au taux de change de clôture (cours en vigueur à la fin de chaque période) tandis que leur état du résultat net, autres éléments du résultat global ainsi que leur tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen pour la période. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres sous la rubrique « Réserve de conversion » (et attribués aux participations ne donnant pas le contrôle, le cas échéant).

4.7 – Conversion des transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date.

Les gains et pertes de change qui en résultent sont comptabilisés en « autres produits et charges financiers » et inclus dans la rubrique « résultat financier » de l'état consolidé du résultat net, à l'exception des écarts de change sur les éléments monétaires qui constituent une part de l'investissement net de l'entité dans une activité à l'étranger qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ; ils seront reclassés des capitaux propres au résultat net lors de la sortie de l'investissement net.

4.8 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (coût historique à la date de comptabilisation initiale majoré des dépenses ultérieures amortissables et diminuées des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées).

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties suivant le mode linéaire sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité n'excédant pas leur durée de protection soit environ 20 ans dans l'industrie pharmaceutique. Les immobilisations incorporelles incluent également les frais de dépôt de brevet. Les amortissements pour les frais de dépôt de brevet sont activés à la date officielle de validation du dépôt par les organismes compétents.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont comptabilisés en charges, sur la ligne « Frais de Recherche et Développement », dès lors qu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils répondent aux critères suivants définis par IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet, intention du Groupe d'achever le projet, capacité à utiliser l'actif, probabilité d'avantages économiques futurs attendus de l'actif, disponibilité des ressources et évaluation fiable des dépenses de développement.

Compte tenu de la forte incertitude attachée aux projets de développement liés à la technologie BEPO® conduits par le Groupe, ces conditions ne sont satisfaites que lorsque les procédures réglementaires nécessaires à la commercialisation des produits ont été finalisées.

L'essentiel des dépenses étant engagé avant cette étape, les frais de développement internes intervenant avant l'obtention de l'AMM, principalement composés des coûts de recherche de la faisabilité et de développement clinique sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sur la ligne « Frais de Recherche et Développement ».

Les projets qui satisferaient les critères nécessaires pour l'activation des coûts de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont revues à chaque clôture et, le cas échéant, ajustées.

4.9 – Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou, le cas échéant, à leur coût de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif, ou, le cas échéant comptabilisés comme un actif séparé, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériel de laboratoire	5 à 10 ans
Installations et agencements divers	3 à 15 ans
Matériels de bureau et informatique	2 à 3 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (voir Note « 4.10 - Dépréciations d'actifs »).

La dotation nette aux amortissements relative aux immobilisations corporelles est ventilée par destination au compte de résultat.

4.10 – Dépréciation d'actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, dès lors qu'un évènement ou un changement dans les conditions de marché présente un risque de perte de valeur pour une immobilisation incorporelle ou corporelle, sa valeur comptable est revue afin de s'assurer qu'elle reste inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs devant être générés par l'utilisation continue de l'actif et par sa sortie in fine. La valeur recouvrable à la date de l'arrêté tient notamment compte de l'évolution commerciale des produits ainsi que des évolutions technologiques.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur correspondant à la différence entre ces deux valeurs est immédiatement comptabilisée en résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour une immobilisation corporelle ou incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée peut être reprise si la valeur recouvrable devient à nouveau supérieure à la valeur comptable. La reprise ne peut toutefois excéder la perte de valeur comptabilisée initialement.

4.11 – Stocks

En conformité avec la norme IAS 2, les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode du "premier entré premier sorti". La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

4.12 – Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS 16 depuis le 1^{er} avril 2019 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir en annexe relatifs aux contrats de location et requiert que les preneurs comptabilisent leurs contrats de location en vertu d'un modèle unique directement au bilan, sans distinction entre location financement et location simple.

Un contrat de location implique d'une part, la présence d'un actif identifié, et d'autre part, le contrôle par le Groupe du droit d'utilisation sur cet actif. Le contrôle du droit d'utilisation est reconnu au Groupe lorsque celui-ci peut bénéficier de la quasi-totalité des avantages procurés par l'actif pendant la durée de la location et qu'il a le droit de décider l'objectif de l'utilisation de l'actif et la manière de l'utiliser.

À la date d'entrée en vigueur du bail, le Groupe reconnaît :

- Une dette (= le passif locatif), correspondant à la somme actualisée des paiements restant à effectuer depuis le début du contrat jusqu'à son terme, ces paiements comprenant les loyers fixes et, le cas échéant, les sommes à payer du fait de l'exercice d'options, les garanties de valeur résiduelle, ainsi que les loyers variables basés sur un indice, actualisée au taux d'endettement marginal du Groupe, et
- Un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail (= le droit d'utilisation de l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations), évalué initialement pour le montant de la dette comptabilisée au passif. Sont ajoutés à ce montant les paiements déjà effectués par le preneur, les coûts de mise en place du bail et les frais futurs de remise en état.

Le Groupe comptabilise ensuite séparément les intérêts sur le passif locatif et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La dette de loyer, une fois évaluée initialement, est comptabilisée selon une technique proche du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Il en résulte une charge d'intérêts correspondant à l'application du taux d'actualisation initial au montant de la dette à l'ouverture de l'exercice. Les paiements effectués par le Groupe sont déduits du montant de la dette. Le droit d'utilisation est amorti et déprécié selon les dispositions respectives d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». S'agissant des amortissements, leur durée ne peut excéder celle de la location si le Groupe n'est pas appelé à devenir propriétaire de l'actif sous-jacent.

Concernant la durée des contrats à retenir pour l'application d'IFRS 16, le Groupe retient la période non résiliable augmentée des périodes couvertes par une option de prolongation du contrat de location si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer cette option et augmentée des périodes couvertes par une option de résiliation du bail si le Groupe est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option. Le Groupe a donc recours à des jugements afin d'évaluer s'il est raisonnablement certain ou non de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable. Le Groupe a pour cela notamment pris en compte les pénalités (contractuelles et économiques) et valeur nette comptable résiduelle des agencements, pour estimer s'il est raisonnablement certain ou non qu'il renouvelle le contrat au-delà de la durée ferme du contrat.

Le Groupe applique les exemptions facultatives suivantes :

- Exemption pour les locations de courte durée (IFRS 16.5a) pour certaines catégories d'actif ;
- Exemption pour les locations d'actifs de faible valeur (IFRS 16.5b) (moins de 5.000 USD valeur à neuf) ;
- Choix de ne pas séparer les composantes non-locatives car le Groupe a considéré qu'elles ne sont pas significatives.

De plus, le Groupe a fait les choix suivants dans l'application d'IFRS 16 :

- Présentation au bilan du droit d'utilisation et de la dette sur des lignes distinctes (IFRS 16.47) ;
- Choix de l'évaluation ultérieure du droit d'utilisation selon le modèle du coût (IFRS 16.35).

Le Groupe réévalue l'obligation locative à la survenance de certains événements (par exemple la durée du contrat de location, une variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer les paiements). Le Groupe ajuste alors le montant du passif locatif par un ajustement à l'actif du droit d'utilisation.

4.13 – Actifs financiers

Selon IFRS 9, les actifs financiers sont classés selon leur méthode d'évaluation définie en fonction des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels et du modèle de gestion économique adopté par le Groupe.

Les actifs financiers, à l'exclusion de la trésorerie et placements financiers, sont constitués de prêts et créances. Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, excepté les actifs dont l'échéance expire plus de douze mois après la date de clôture. Les prêts sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne sont pas représentatifs uniquement du paiement de principal et d'intérêts, comme la trésorerie et les placements financiers, sont évalués à la « juste valeur par résultat ».

La dépréciation des actifs financiers est estimée selon une méthode basée sur les pertes attendues. Pour les actifs financiers non courant, la dépréciation a été appréciée de manière individuelle en tenant compte du profil de risque de la contrepartie et des garanties existantes. Pour les créances commerciales, le Groupe utilise la méthode simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à comptabiliser dès l'origine sur l'ensemble des créances les pertes attendues, selon une évaluation fondée sur l'observation statistique des pertes.

4.14 – Actifs financiers courants

Il s'agit des titres détenus à des fins de transaction court terme ne satisfaisant pas aux critères de classement en équivalents de trésorerie tels que définis par la norme IAS 7 mais pouvant être mobilisés à court terme. Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur (valeur de marché) à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

4.15 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires.

Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV, comptes et dépôts à terme et placements financiers, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à trois mois) et qui présentent un risque négligeable de changement de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les équivalents de trésorerie sont classés en « juste valeur par résultat » : ils sont évalués à la juste valeur et leurs variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Compte tenu de la nature de ces actifs, leur juste valeur est en général proche de leur valeur nette comptable.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires.

4.16 – Paiements fondés sur des actions

Des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, des bons de souscription d'action, des stocks options et des actions gratuites sont accordés aux dirigeants, aux employés et aux membres du Directoire et Conseil de surveillance du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2, ces attributions d'instruments de capitaux propres sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée à partir du modèle d'évaluation le plus approprié en fonction des caractéristiques de chaque plan.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution est comptabilisée en charges de personnel (et allouée par fonction dans l'état consolidé du résultat net) linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, en tentant compte des probabilités d'atteinte des conditions de performance le cas échéant définies par les plans.

A chaque date de clôture, le Groupe réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, l'impact d'une révision de l'estimation est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres.

4.17 – Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Ils sont ultérieurement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

4.18 – Avantages du personnel

Selon la législation et les pratiques en vigueur dans les pays où la Société exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités au moment de leur départ en retraite ou encore des pensions postérieurement à leur départ. Les cotisations versées en

vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles deviennent exigibles, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Conformément à la norme IAS 19, l'obligation du Groupe au titre des régimes à prestations définies est évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. L'obligation finale est ensuite actualisée.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de l'obligation sont :

- le taux d'actualisation ;
- le taux d'inflation ;
- le taux attendu d'augmentation des salaires ; et
- le taux de rotation du personnel.

Les coûts des services sont comptabilisés en résultat net et alloués par fonction.

Les coûts financiers sont comptabilisés en résultat net et sont inclus dans la rubrique « Résultat financier » de l'état consolidé du résultat net.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les écarts actuariels proviennent des changements d'hypothèses actuarielles ou des ajustements liés à l'expérience (les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit).

4.19 – Provisions

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions uniquement si les trois conditions suivantes sont remplies : une entité a une obligation actuelle (juridique ou implicite) envers un tiers résultant d'un événement passé ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La détermination de l'exposition au risque, la comptabilisation et l'évaluation des provisions concernant les litiges et contentieux en cours font appel à une part importante de jugement et d'estimations. Ces jugements et estimations sont par nature sujets au changement notamment si de nouvelles informations ou de nouveaux éléments d'appréciation devenaient disponibles.

4.20 – Subventions et avances remboursable ou conditionnées

Depuis sa création, le Groupe reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques, ces aides sont reçues sous forme de subventions, ou d'avances conditionnées.

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et ;
- les subventions seront reçues.

Une subvention publique à recevoir à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes financières et évalué au coût amorti.

Le montant résultant de l'avantage de taux obtenu lors de l'octroi d'avances remboursables ne portant pas intérêt est considéré comme une subvention. Cet avantage est déterminé en appliquant un taux d'actualisation égal aux taux des obligations assimilables du Trésor augmentés d'une prime de risque spécifique à la société sur la durée qui correspond à la durée de remboursement des avances.

En cas de modification de l'échéancier des flux de remboursements prévus des avances remboursables, la Société effectue un nouveau calcul de la valeur comptable nette de la dette résultant de l'actualisation des nouveaux flux de trésorerie attendus. L'ajustement en résultant est comptabilisé au compte de résultat l'exercice au cours duquel la modification est constatée.

4.21 – Passifs courants

Les passifs courants correspondent aux passifs devant être réglés ou négociés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

4.22 – Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus générés par le Groupe proviennent de contrats de partenariat conclus avec des laboratoires de l'industrie pharmaceutique et des fondations pour des programmes de recherche, de vente de licences ainsi que de ventes de polymères.

Au 31 mars 2021, la Société n'a pas vendu de produits intégrant sa technologie.

a) Revenus perçus au titre des contrats de partenariat conclus avec des laboratoires de l'industrie pharmaceutique et des fondations pour des programmes de recherche et ventes de licences

Les produits développés par MedinCell associent des principes actifs présents dans des médicaments déjà commercialisés à sa technologie propriétaire BEPO®. La société MedinCell étant au stade clinique, ses produits ne sont pas encore commercialisés.

Les revenus du Groupe proviennent de contrats de partenariat signés avec un nombre limité de partenaires, et permettent le développement d'un portefeuille de produits injectables à action prolongée dans différentes aires thérapeutiques.

Les revenus relatifs à ces contrats sont généralement constitués :

- de paiements forfaitaires non remboursables reçus à l'origine du contrat (ou « upfront payments ») ;
- de remboursements de charges des programmes de recherche, qui sont fonction des ressources internes allouées au programme scientifique concerné, et qui sont calculés sur la base du nombre de « FTE » (Full Time Equivalent ou Equivalent Temps Plein) alloués, multipliés par un taux annuel de facturation. Ils incluent également les coûts directs de matériels, équipements et des activités sous-traitées ;
- de paiements forfaitaires non remboursables, qui deviennent acquis lors de certains événements techniques ou commerciaux (« milestones »). Ces paiements dépendent d'événements qui sont en-dehors du contrôle de la Société et qui sont incertains (décisions de poursuite du développement de la part du partenaire, obtention d'AMM, commercialisation par le partenaire, etc) ;
- de royalties relatives aux ventes déjà réalisées par le client.

Les contrats du Groupe avec ses partenaires pour le développement de ses produits comprennent généralement plusieurs obligations de performance.

En ce qui concerne les contrats de partenariat, la société applique les politiques suivantes :

Identification des Obligations de performances – Lorsqu'une licence de technologie et une prestation de développement de formulation sont promises dans un contrat, celles-ci sont traitées comme une Obligation de Performance unique. La licence et le développement ne sont en effet pas distincts au sens d'IFRS 15 car chacun des deux éléments est indispensable pour permettre au client de bénéficier des avantages de l'autre élément.

Evaluation du prix de la transaction – En application du principe du plafonnement des Contreparties Variables au montant hautement probable (IFRS 15.56), les paiements conditionnés par l'atteinte de milestones (décision du client de poursuivre les travaux de développement, succès des phases cliniques, autorisations réglementaires) sont exclus de l'estimation du Prix de la Transaction compte tenu du haut degré d'incertitude attaché à l'atteinte de ces milestones.

Même une fois que le client aura obtenu l'AMM et démarré la commercialisation du produit, les royalties assises sur les ventes de produits, de même les paiements conditionnés par l'atteinte de seuils de ventes cumulatifs, ne seront reconnus que lorsque les ventes auront été réalisées (ou les seuils de vente atteints), en application de l'exception sur les « sales-based royalties » (IFRS 15.B63).

Ne sont donc inclus dans le Prix de la Transaction (au sens d'IFRS 15) que : (i) les Upfront Fees, (ii) les Development Fees estimées, (iii) les milestone fees déjà atteints, et (iv) le moment venu, les royalties relatives aux ventes déjà réalisées par le client.

Rythme de transfert du contrôle – La licence de technologie, qui constitue un élément prédominant de l'obligation de performance, a la nature d'un « droit d'utilisation » (au sens d'IFRS 15.B56) de la propriété intellectuelle de MedinCell, telle qu'elle existe au moment où la licence est accordée au client. La reconnaissance du revenu n'est donc pas étalée sur la durée de la licence.

L'obligation de performance unique comprenant la licence et le développement est reconnue à l'avancement des travaux de développement dès lors qu'au moins un des critères requis par IFRS 15.35 est remplis
La méthode de l'avancement des dépenses (coûts encourus rapportés aux coûts estimés à terminaison) est considérée comme la plus appropriée pour mesurer l'avancement.

b) Vente de polymères destinés à des études de faisabilités préliminaires, des études précliniques ou cliniques

Le revenu est reconnu dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée (livraison ne transitant généralement pas par le Groupe) ;

- le prix est fixe et déterminable.

Le revenu généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client du contrôle du bien. Le revenu est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence d'un différé de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Les rabais, remises, ristournes et escomptes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires consolidé.

c) Autres produits des activités ordinaires

En conséquence et en application d'IAS 20, le crédit d'Impôt Recherche est présenté au sein des « Autres produits des activités ordinaires » de l'état consolidé du résultat net.

Le Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») est une incitation fiscale française destinée à renforcer les investissements en matière de recherche et développement (« R&D »). Le CIR est généralement déduit de l'impôt sur le résultat à payer, et le cas échéant, la fraction qui n'a pu être imputée à l'issue de trois exercices fiscaux est remboursée. MedinCell étant une PME au sens Européen (moins de 250 salariés et moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires), elle bénéficie du remboursement annuel du CIR sans le délai de carence de 3 ans.

Le CIR est calculé sur la base du volume de dépenses de R&D éligibles et déclarées.

La détermination du crédit d'impôt a été réalisée par la Société en adoptant une démarche structurée et des méthodologies appropriées décrites ci-après :

- Le périmètre des activités de recherche et développement ouvrant droit au crédit d'impôt recherche a été délimité en effectuant une analyse au cas par cas de chaque projet de recherche et de leur état d'avancement. Seules les dépenses de développement expérimental ont été prises en compte dans le calcul du crédit d'impôt ;
- Les amortissements des immobilisations dédiées en partie à des activités de recherche ont été retenus en appliquant une clé de répartition déterminée selon des critères objectifs, tels que le temps d'utilisation à des activités éligibles et le nombre de personnes affectées à ces activités ;
- Les dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens ont été prises en compte sur la base du suivi interne constitué par des feuilles de temps faisant mention du nombre d'heures consacrées aux différents projets de recherche éligibles identifiés, et des travaux réalisés et rattachés au projet concerné ;
- Les dépenses de sous-traitance ont été retenues lorsque le prestataire auquel sont confiés les travaux de recherche est établi sur le territoire d'un Etat membre de l'Union européenne, ou de l'Espace économique européen et si le prestataire est agréé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La Société dispose d'un dossier justificatif et d'un dossier scientifique de chacun des projets éligibles identifiés, grâce à la mise en place d'un suivi en temps réel des projets de recherche et des moyens techniques, humains et financiers associés.

4.23 – Frais de recherche et développement

Le poste « Frais de recherche et développement » inclut les charges directement imputables aux activités de recherche et développement menés par le Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de ses contrats de partenariat, notamment les études de faisabilité et de développement clinique, les activités de recherche ainsi qu'au renforcement de sa propriété intellectuelle. Ces coûts comprennent essentiellement :

- les charges de personnel affectées aux programmes de recherche ;
- les frais de sous-traitance dédiés aux programmes de recherche et développement ;
- l'achat de matières premières et consommables nécessaires aux tests ;
- une quote-part de charges de structure ;
- les dotations aux amortissements et dépréciations liées aux matériels et coûts de développement activés.

Comme indiqué en note « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche interne sont constatés en charges. Les coûts de développement interne sont enregistrés en charges dans la période où ils sont engagés lorsque les critères d'immobilisation ne sont pas remplis.

4.24 – Frais marketing et commerciaux

Cette destination comprend toutes les dépenses de marketing, de gestion et de recherche de partenariats, y compris les salaires, charges et frais accessoires des équipes dédiées, les divers coûts externes engagés dans le cadre des opérations de marketing, analyse des marchés et du potentiel commercial des produits ou promotion du Groupe.

4.25 – Frais généraux et administratifs

Cette destination comprend toutes les dépenses administratives et de frais généraux, en ce compris les salaires et charges des équipes dédiées ainsi que toutes les autres charges non affectées au coût des ventes, au frais de recherche et développement ou au coût de marketing et commerciaux.

4.26 – Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe.

4.27 – Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance économique de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limité, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

4.28 – Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

4.29 – Impôts sur les résultats

Des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans les états financiers consolidés et les valeurs fiscales correspondantes, ainsi que sur les reports déficitaires fiscaux. Les différences sont temporaires lorsqu'il est prévu qu'elles s'inversent dans le futur.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement dans la mesure où le Groupe estime, au regard des résultats fiscaux prévisionnels attendus sur les cinq prochains exercices, qu'il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, pour y imputer ces différences temporaires déductibles et pertes fiscales reportables.

La détermination des actifs d'impôt différé implique une part importante de jugement et le recours à des estimations de la part de la Direction ; si les résultats fiscaux futurs s'avéraient être sensiblement différents de ceux ayant servi de base à la comptabilisation des actifs d'impôt différé, le montant de ces derniers devra être révisé en conséquence (à la hausse ou à la baisse), entraînant potentiellement un impact significatif sur le résultat net du Groupe.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

4.30 – Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est établie sur la base des données de gestion interne utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe qui est engagée dans la fourniture de produits et services distincts et qui est exposée à des risques et une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs opérationnels.

A ce stade de développement, le Groupe a conclu que ses opérations constituent un seul et unique secteur opérationnel : la conduite de recherche et développement sur des procédés à base de polymères biodégradables permettant la délivrance contrôlée et prolongée de principes actifs dans le corps humain et les animaux.

La ventilation du chiffre d'affaires est présentée en Note 6.1.

4.31 – Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de la période après déduction des actions auto-détenues.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée (attribution de BSA ou BSPCE, stock-options, actions gratuites, obligations convertibles ou remboursables en actions...) génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

NOTE 5 – NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

5.1 – Immobilisations incorporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont détaillés ci-dessous :

(En milliers d'€)	31 mars 2020	Mouvements de l'exercice			31 mars 2021
		Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclas- sements	
Logiciels, brevets, licences	2 828	174	-	-	3 004
Immobilisations en cours et acomptes versés	8	-	-	-	8
Immobilisations incorporelles	2 838	174	-	-	3 013
Logiciels, brevets, licences	(1 331)	(196)	-	-	(1 527)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 331)	(196)	-	-	(1 527)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	1 507	(22)	-	-	1 486

Les acquisitions de l'exercice clos le 31 mars 2021 ne comprennent aucune immobilisation incorporelle générée en interne.

La Société a poursuivi la consolidation de sa propriété intellectuelle et a, à ce titre, engagé de nouveaux coûts de protection intellectuelle au cours de l'exercice. Au regard des impacts sur le Groupe MedinCell de la situation induite par la Covid-19 et de la nature des actifs incorporels portés par le Groupe, aucune dépréciation n'est à constater sur l'exercice.

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice précédent se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	31 mars 2019	Mouvements de l'exercice			31 mars 2020
		Acquisitions/ Augmentations	Cessions et mises au rebut	Reclas- sements	
Logiciels, brevets, licences	2 548	265	-	16	2 828
Immobilisations en cours et acomptes versés	7	49	(32)	(16)	8
Immobilisations incorporelles	2 556	314	(32)	-	2 838
Logiciels, brevets, licences	(1 110)	(221)	-	-	(1 331)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(1 110)	(221)	-	-	(1 331)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	1 446	93	(32)	-	1 507

5.2 – Immobilisations corporelles

Les mouvements concernant la valeur nette comptable des immobilisations corporelles sur l'exercice sont détaillés ci-dessous :

(En milliers d'€)	31 mars 2020	Mouvements de l'exercice			31 mars 2021
		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclas- sements	
Matériels de laboratoire, installations techniques	3 056	332	-	10	3 398
Installations et agencements divers	1 387	57	-	-	1 444
Matériels en location-financement	-	-	-	-	-
Matériels de bureau et informatique et autres	623	227	-	-	849
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	28	29	-	(10)	46
Immobilisations corporelles brutes	5 094	645	-	-	5 737

Matériels de laboratoire, installations techniques	(1 409)	(522)	-	-	(1 931)
Installations et agencements divers	(447)	(142)	-	-	(589)
Matériels en location-financement	-	-	-	-	-
Matériels de bureau et informatique et autres	(401)	(140)	-	-	(541)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles	(2 257)	(804)	-	-	(3 061)
Immobilisations corporelles nettes	2 837	(159)	-	-	2 676

La société a investi sur l'exercice afin de supporter et maximiser sa croissance notamment par :

- Des équipements de laboratoire (réacteurs, systèmes thermostats, cabine de confinement...);
- L'acquisition de matériels en renouvellement de parc informatique et téléphonique ;
- Des aménagements du laboratoire dans le cadre de l'extension de celui-ci.

Les immobilisations en cours concernent principalement des travaux d'agrandissement des locaux qui sont en cours de réalisation. Au regard des impacts sur le Groupe MedinCell de la situation induite par la Covid-19 et de la nature des actifs corporels portés par le Groupe, aucune dépréciation n'est à comptabiliser sur l'exercice.

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice précédent se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	31 mars 2019	Mouvements de l'exercice				31 mars 2020
		Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Reclassements	Reclassements en droits d'utilisation - 1 ^{ère} application d'IFRS 16	
Matériels de laboratoire, installations techniques	2 916	208	(77)	9	-	3 056
Installations et agencements divers	1 441	59	(231)	118	-	1 387
Matériels en location-financement	295	-	-	-	(295)	-
Matériels de bureau et informatique et autres	487	156	(23)	3	-	623
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	7	152	(3)	(130)	-	28
Immobilisations corporelles brutes	5 146	575	(334)	-	(295)	5 094
Matériels de laboratoire, installations techniques	(977)	(508)	76	-	-	(1 409)
Installations et agencements divers	(496)	(185)	231	3	-	(447)
Matériels en location-financement	(52)	-	-	-	52	-
Matériels de bureau et informatique et autres	(303)	(117)	22	(3)	-	(401)
Immobilisations en cours et acomptes versés	-	-	-	-	-	-
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 828)	(810)	329	-	52	(2 257)
Immobilisations corporelles nettes	3 318	(235)	(5)	-	(243)	2 837

5.3 – Contrats de location

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location à compter du 1^{er} avril 2019.

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs sur l'exercice se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31 mars 2020	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Sorties liées aux fins de contrats	Dotation aux amortissements de la période	31 mars 2021
Bâtiment	677	107	-	(235)	550
Matériels	523	192	-	(99)	616
Véhicules	16	-	-	(6)	10
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets	1 217	299	-	(340)	1 177

(En milliers d'€)	31 mars 2020	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Paiements en capital sur la période	31 mars 2021	Dont passifs locatifs courants	Dont passifs locatifs non courants
Bâtiment	652	107	(206)	553	193	360
Matériels	433	192	(94)	531	190	341
Véhicules	17	-	(6)	11	6	5
Total des passifs locatifs	1 102	299	(306)	1 095	390	705

Les droits d'utilisation s'élèvent au 31 mars 2021 à 1 177 K€ nets et concernent les éléments suivants (en valeur nette comptable) :

- Bâtiments : 550 K€ relatifs aux locaux occupés à Jacou, France

Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des nouveaux locaux à compter de mi mars 2016 est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale, la prochaine possibilité de résiliation étant le 15 mars 2022.

Le bail signé avec la SARL Le Chaberton au titre des nouveaux locaux à compter du 31 août 2020 est conclu pour une durée de 18 mois.

Un contrat de location de constructions modulaires a été signé avec la société Algeco en date effet du 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 14 mois ferme, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Ce contrat est toujours en cours au 31 mars 2021. La durée raisonnablement certaine est estimée par le management au 31 décembre 2021. Ce changement résulte de modifications de faits et circonstances. Conformément à la norme IFRS 16, la valeur du droit d'utilisation et la dette locative ont été réévaluées.

- Matériels : 616 K€

Deux contrats Z0035683 et Z0108518 ont été signés en 2017 avec NCM Groupe BNP Paribas pour des instruments d'analyse pour une durée de 5 ans. Deux contrats A1A83631 et A1B32369 ont été souscrits en 2018 avec NCM Groupe BNP Paribas pour un appareil de pompage et des micro-ondes pour une durée de 5 ans. Deux nouveaux contrats, A1F74201 et A1G07260, ont été souscrits durant l'exercice auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour un spectromètre et un système de chromatographie sur une durée de location de 4 ans. Les autres matériels en location sont peu significatifs.

Sur l'exercice 2020/21, trois nouveaux instruments de mesures ont été pris en crédit-bail :

- Le contrat A1H43922 relatif à un instrument de contrôles et mesures électriques souscrit auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour une durée de 4 ans ;
- Le contrat A1H43921 relatif à un instrument pour analyses et essais physiques ou chimiques souscrit auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour une durée de 4 ans ;
- Le contrat A1I27721 relatif au rhéomètre compact modulaire souscrit auprès de NCM Groupe BNP Paribas pour une durée de 4 ans.

Compte tenu de l'existence d'options de levée d'achat à un prix résiduel incitatif sur les locations de ces matériels, le groupe a tenu compte d'une durée d'amortissement des droits d'utilisation correspondant à la durée d'utilisation prévue du matériel (entre 7 et 10 ans) qui est donc supérieure à la durée du contrat de location.

- Véhicules : 10 K€

Sur l'exercice précédent, la Société a contracté une location longue durée sur un véhicule avec la société Diac pour une durée de 3 années.

La durée moyenne résiduelle à compter du 31 mars 2021 est d'environ 2 ans pour les baux immobiliers, 4 ans pour le matériel et 2 ans pour les véhicules. Le Groupe a eu recours à des jugements afin d'évaluer si le Groupe est raisonnablement certain ou non de reconduire les contrats au-delà de la durée non résiliable. Le bail signé avec la société Indivision Tisserand au titre des nouveaux locaux à compter de mi-mars 2016 est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale, la prochaine possibilité de résiliation étant le 15 mars 2022 ; toutefois le Groupe a déterminé qu'un renouvellement du bail jusqu'à sa dernière échéance triennale soit le 15 mars 2025 était raisonnablement certain. Pour les autres contrats de location, compte tenu de l'absence de pénalités (contractuelles et économiques) significatives, le Groupe n'était pas raisonnablement certain qu'il renouvelle les contrats au-delà de leur durée contractuelle.

En milliers d'euros	Durée moyenne résiduelle au 31/03/2021
Batiments	2
Transport	2
Matériel	4
Moyenne	3

La dotation sur droits d'utilisation sur l'exercice s'élève à 340 K€, l'amortissement en capital des passifs locatifs à 306 K€ et les intérêts financiers à 9 K€. L'annulation de la charge de location liée sur l'exercice est de 315 K€.

Aucune transaction de cession-bail n'est intervenue sur l'exercice.

Aucune convention de sous-location n'est en vigueur sur l'exercice.

Il n'existe pas de restrictions ou covenants inclus dans les contrats de location du Groupe.

Les charges comptabilisées relatives aux locations de courte durée et aux locations d'actifs de faible valeur unitaire non retraités selon IFRS 16 s'élèvent à 35 K€ sur l'exercice. Les contrats de location souscrits par le Groupe ne comportent pas de loyers variables.

Le total des paiements au titre des contrats de location au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élève donc à 350 K€.

A titre de comparaison, les variations sur l'exercice précédent se détaillaient comme suit :

(En milliers d'€)	1er avril 2019 selon IFRS 16	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Frais d'installation liés aux nouveaux contrats	Dotation aux amortissements de la période	Sorties liées aux fins de contrats	31 mars 2020
Bâtiments	710	90	43	(166)	-	677
Matériels	267	314	-	(57)	-	524
Véhicules	-	18	-	(2)	-	16
Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location – nets	977	422	43	(225)	-	1 217

(En milliers d'€)	1er avril 2019 selon IFRS 16	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Paiements en capital sur la période	31 mars 2020	Dont passifs locatifs courants	Dont passifs locatifs non courants
Bâtiment	710	90	(148)	652	174	478
Matériels	218	314	(99)	433	143	290
Véhicules	-	18	(1)	17	6	11
Total des passifs locatifs	928	422	(248)	1 102	323	779

5.4 – Réconciliation des investissements avec le tableau des flux de trésorerie

Le tableau suivant présente la réconciliation des acquisitions réalisées au cours des exercices présentés avec l'information présentée au sein du tableau de flux de trésorerie :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	(174)	(314)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(645)	(575)

Total Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(819)	(889)
--	--------------	--------------

5.5 – Actifs financiers et autres actifs non courants

Les actifs financiers et autres actifs non courants se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Dépôts et cautionnements versés	103	99
Contrat de liquidités - espèces	318	38
Titres de participation non consolidés	6	6
Fonds généraux - contrat de capitalisation	-	2 359
Obligations données en garantie - contrat de capitalisation	438	928
Part à plus d'un an des créances fiscales	1 063	568
Total des Actifs financiers et Autres actifs non courants	1 929	3 999

Ils sont principalement composés comme suit au 31 mars 2021 :

- des dépôts sur contrat de capitalisation placés en fonds généraux et en obligations, dont une partie donnée en garantie d'un emprunt, pour la part à plus d'un an (438 K€) (voir Note 5.8) ;
- des dépôts et cautions sur activité courante (103 K€) ;
- du contrat de liquidité espèces (318 K€) (voir Note 5.10.3) ;
- de la part du Crédit d'Impôt Recherche (1 028 K€), Crédit d'Impôt Innovation (23 K€) et du Crédit d'Impôt Famille (12 K€) (soit un total de 1 063 K€) relatifs au premier trimestre 2021, qui seront encaissables au second semestre 2022 ;
- des titres détenus de la Banque Populaire du Sud (6 K€).

5.6 – Clients et comptes rattachés

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des créances clients pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Créances clients	737	620
Factures à établir	146	-
Valeur brute	883	620
Dépréciation	-	-
Valeur nette	883	620

Au 31 mars 2021, les créances client sont principalement composées de 655 K€ de créances de royalties sur la joint-venture CM Biomaterials et de 91 K€ de paiements en attente pour des travaux de Recherche et Développement en cours. Les factures à établir correspondent à des royalties sur la joint-venture au titre du premier trimestre civil 2021.

Les créances clients non échues au 31 mars 2021 s'élèvent à 91 K€ et ont une échéance à moins de 60 jours à compter de cette date.

5.7 – Autres actifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation de la valeur nette comptable des autres actifs courants pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Avances et acomptes sur commandes	254	19
Créances sociales	24	37
Créances fiscales	3 685	3 723
Charges constatées d'avance	865	590
Autres	16	16
Autres actifs courants bruts	4 844	4 385
Dépréciation	-	-
Autres actifs courants nets	4 844	4 385

Les créances fiscales sont principalement constituées par les créances de TVA et par les crédits d'impôt recherche/innovation et crédit d'impôt famille pour la part relative à 2020 qui seront encaissables courant 2021 (Crédit Impôt Recherche pour 3 023 K€, Crédit Impôt Innovation pour 68 K€ et Crédit impôt famille pour 56 K€).

Les charges constatées d'avance sont principalement liées à des dépenses opérationnelles courantes pour 865 K€ qui concernent la période suivante (notamment des frais de CMO, de CRO, d'abonnements logiciels et maintenance, de frais de bourse (notamment les frais liés au contrat liquidité et cotation sur Euronext) ainsi que des frais de collaborations académiques).

Les créances de Crédit Impôt Recherche ont évolué comme suit :

(En milliers d'€)	Total Créance CIR	Dont part courante	Dont part non courante
Créance au 31 mars 2019	2 926	2 385	541
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	3 102	3 119	-17
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR 2018	(2 385)	(2 385)	-
Créance au 31 mars 2020	3 643	3 119	524
+ Créance fiscale comptabilisée sur l'exercice	3 527	3 023	504
- Paiement reçu durant l'exercice au titre du CIR 2019	(3 119)	(3 119)	-
Créance au 31 mars 2021	4 051	3 023	1028

La Société a reçu le remboursement du crédit d'impôt recherche de l'année 2019 au cours de l'année 2020 pour un montant de 3 119 K€.

5.8 – Actifs financiers courants

Le tableau suivant présente le détail des actifs financiers courants pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Contrat de capitalisation - Obligations données en garantie - part courante	716	340
Contrat de capitalisation - Obligations non donnée en garantie - part courante	393	-
Contrat de capitalisation - Fonds généraux en euros	2 383	-
Intérêts courus non échus	11	12
Actifs financiers courants bruts	3 503	352
Dépréciation	-	-
Actifs financiers courants nets	3 503	352

Au 31 mars 2021, la Société dispose d'un placement de 3 930 K€ dans le cadre d'un contrat de capitalisation (dont 2 383 K€ placés sous forme de fonds généraux avec une rémunération d'environ 2% sans risque sur le capital, et 1 547 K€ alloués à des obligations avec une rémunération supérieure s'échelonnant de 3 à 4%, mais présentant un risque sur le capital en cas de sortie avant la fin de la période). Ce contrat de capitalisation a été donné en garantie à hauteur de 50% du capital restant dû de l'emprunt bancaire de 7 M€ souscrit en 2017. Le capital restant dû de cet emprunt au 31 mars 2021 est de 2 308 K€ contre 2 987 K€ au 31 mars 2020.

Ce contrat de capitalisation présente des échéances jusqu'à 2022 et une possibilité de sortie à tout moment pour la partie qui n'est pas donnée en garantie du contrat d'emprunt bancaire lié au prêt de 7 M€.

Le détail du classement de ce contrat de capitalisation est le suivant :

(En milliers d'€)	Classement comptable IFRS	31 mars 2020	31 mars 2019
Contrat de capitalisation – Obligations données en garantie – part courante	Actifs financiers courants	716	340
Contrat de capitalisation – Obligations données en garantie – part non courante	Actifs financiers non courants	438	928
Contrat de capitalisation – Fonds généraux en euros donnés en garantie - part non courante	Actifs financiers non courants	-	226
Contrat de capitalisation – part donnée en garantie		1 154	1 494
Contrat de capitalisation – Fonds généraux en euros	Actifs financiers non courants		2 133
Contrat de capitalisation – Fonds généraux en euros	Actifs financiers courants	2 383	-
Contrat de capitalisation - Obligations non données en garantie	Actifs financiers courants	393	-
Contrat de capitalisation - Total		3 930	3 627
<i>dont intérêts courus et plus-value latente</i>		<i>8</i>	<i>7</i>

5.9 – Trésorerie et équivalent de trésorerie

Le tableau suivant présente la ventilation du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ainsi que du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie nets », tel que présenté dans le tableau consolidé des flux de trésorerie et ce, pour chaque exercice présenté :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Disponibilités	44 095	8 377
Comptes et dépôts à terme	3 000	4 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 095	12 377
Découverts bancaires	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie Nets	47 095	12 377

Au 31 mars 2021, la Société dispose de :

- 44 095 K€ de comptes bancaires ;
- 3 000 K€ de comptes à terme (CAT) d'une maturité de 3 ans, répartis en 5 contrats à échéance commune du 25/01/2022, avec possibilité de remboursement anticipé à tout moment sans pénalité significative.

5.10 - Capital social

5.10.1 - Capital social et primes d'émission

Au 31 mars 2021, le capital est composé de 24 691 043 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2021, les variations du capital social sont les suivantes :

- MedinCell a réalisé le 18 juin 2020 une augmentation de capital en numéraire d'un montant brut de 15,6 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, dans le cadre d'un placement privé, par émission d'actions nouvelles par construction accélérée d'un livre d'ordres, sensiblement supérieure à la taille envisagée initialement de 11 M€. Cette augmentation de capital a généré la création de 2 014 495 actions nouvelles représentant 10% du capital social de la Société, d'un nominal de 0,01€ et émises pour un prix de souscription de 7,75 € par action. Les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 1 297 K€ ;

- MedinCell a réalisé le 15 février 2021 une augmentation de capital en numéraire d'un montant brut de 29,8 M€ auprès d'investisseurs qualifiés, français et internationaux, nouveaux et existants, dans le cadre d'un placement privé, par émission d'actions nouvelles par construction accélérée d'un livre d'ordres, avec une sursouscription de 2,5 fois la taille de l'opération. Cette augmentation de capital a généré la création de 2 414 255 actions nouvelles représentant 10,9% du capital social de la Société, d'un nominal de 0,01€ et émises pour un prix de souscription de 12,33 € par action. Les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 2 090 K€ ;
- 24 050 actions nouvelles ont été créées pour satisfaire l'exercice de BSA et BSPCE ;
- 104 187 actions nouvelles ont été créées pour satisfaire à l'attribution de différents plans d'AGA.

Au 31 mars 2020, le capital était composé de 20 134 056 actions ordinaires entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire de 0,01 euro. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, il avait été créé 42 748 actions nouvelles pour satisfaire l'exercice de BSA et BSPCE.

Le tableau ci-après détaille les mouvements survenus sur le capital de MedinCell SA au cours des exercices présentés :

Date	Nature des opérations sur le capital	Nombre d'actions émises	Valeur nominale (en €)	Capital (en €)	Primes d'émission (en €)
Au 31 Mars 2019		20 091 308	0,01	200 913,08	33 149 412,61
	Exercice de BSA/BSPCE	42 748	0,01	427,48	28 115,52
	Souscription de BSA 2019	-	-	-	10 490,00
Au 31 Mars 2020		20 134 056	0,01	201 340,56	33 188 019,03
	Emission AGA 2019A Tranche 1	9 047	0,01	90,47	-
	Exercice de BSA/BSPCE	24 050	0,01	240,50	10 300,50
	Augmentation de capital en numéraire Juin 2020	2 014 495	0,01	20 144,95	15 592 191,30
	Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission Juin 2020	-	-	-	(1 296 658,86)
	Emission AGA 2019B Tranche 1	8 165	0,01	81,65	-
	Augmentation de capital en numéraire Février 2021	2 414 255	0,01	24 142,55	29 743 621,61
	Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission Février 2021	-	-	-	(2 090 430,96)
	Emission AGA2019A Tranche 2	75 750	0,01	757,50	-
	Emission AGA2019BBIS Tranche 1	11 225	0,01	112,25	-
Au 31 Mars 2021		24 691 043	0,01	246 910,43	75 147 042,62

5.10.2 – Répartition du capital

Le tableau ci-après détaille la répartition du capital de la société-mère MedinCell au 31 mars 2021 :

	Base non diluée au 31 mars 2021	
	% capital	% droits de vote
Flottant	35%	22%
Anciens salariés et consultants et affiliés	22%	28%
Famille Nguyen	16%	21%
Directoire, Conseil de surveillance	8%	10%
Crédit Mutuel Innovation	6%	6%
Seventure Partners	4%	3%
BNP Paribas Développement	4%	5%
Salariés	4%	5%
Autres actionnaires nominatifs	0%	0%
Actions propres	0%	0%
TOTAL	100%	100%

5.10.3 – Actions auto détenues

A compter du 22 octobre 2018, la société a confié à la société Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur ses propres actions, contrat s'inscrivant dans le cadre d'une pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce contrat de liquidité a été conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il a pour objet l'animation des titres de la société MedinCell sur le marché d'Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 200 K€ en espèces ont été initialement affectés au compte de liquidité.

Au 31 mars 2021, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 14 355 contre 26 461 au 31 mars 2020, ainsi que 318 K€ de liquidités contre 38 K€ de liquidités au 31 mars 2020.

5.11 – Paiements fondés sur des actions

Des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE ») ainsi que des bons de souscription d'actions (« BSA »), des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Stock-options ») et d'actions gratuites (« AGA ») ont été attribués par la société aux dirigeants, aux salariés du Groupe et à certains prestataires.

5.11.1 – Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) suivants :

- Emission de 5 219 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant la souscription d'un maximum de 260 950 actions* jusqu'au 31 décembre 2024 et ci-après dénommée Plan 1 ;
- Emission de 1 090 BSPCE le 31 août 2016, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant la souscription d'un maximum de 54 500 actions* jusqu'au 30 août 2026 et ci-après dénommée Plan 2 ;
- Emission de 2 146 BSPCE, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant la souscription d'un maximum de 107 300 actions* jusqu'au 4 mai 2027 et ci-après dénommée Plan 3 ;
- Emission de 23 000 BSPCE le 8 janvier 2018, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 5 juillet 2017, permettant la souscription d'un maximum de 23 000 actions jusqu'au 7 janvier 2028 et ci-après dénommée Plan 4.

* Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2017, les actionnaires ont validé la division de la valeur nominale des actions de la Société par 50 et l'ajustement consécutif de la parité d'exercice des plans 1, 2 et 3 induit par la division de la valeur nominale des actions.

Détail des plans de BSPCE

	BSPCE Plan 1	BSPCE Plan 2	BSPCE Plan 3	BSPCE Plan 4
Date d'Assemblée Générale	9-sept.-14	10-mai-16	10-mai-16	5-juil.-17
Nombre de BSPCE autorisés par l'AG ⁽⁵⁾	12 254	8 211	8 211	149 310
Date d'attribution	17-mars-15	31-août-16	05-mai-17	08-janv-18
Durée d'acquisition des droits	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)
Date d'expiration	16-mars-25	30-août-26	04-mai-27	7-janv.-28
Nombre d'instruments attribués	5 219	1 090	2 146	23 000
Parité Instrument / Action ⁽¹⁾	50	50	50	1
Prix de souscription de l'option	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Prix d'exercice ⁽¹⁾	0,24 €	0,70 €	1,24 €	5,80 €
Conditions de présence/performance	Condition de présence	Condition de présence	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1

Méthode d'évaluation utilisée	Black and Scholes			
Juste valeur de l'action à la date d'attribution	36,00 €	35,00 €	1,24 € ⁽²⁾	3,35 € ⁽²⁾
Volatilité attendue ⁽³⁾	60,00%	40,87% à 63,87% selon les tranches	51,3% à 74% selon les tranches	67,23% à 69,62% selon les tranches
Durée de vie moyenne de l'instrument	5 ans	5 ans	0,8 à 7,4 ans selon les tranches	1,1 à 7,3 ans selon les tranches
Taux d'actualisation ⁽⁴⁾	0,26%	0%	0% à 0,36%	0% à 0,16%
Dividendes attendus	-	-	-	-
Juste valeur de l'option	28,00 €	entre 2,32€ et 20,17€ selon les tranches	entre 11,32€ et 40,93€ selon les tranches	entre 0,58€ et 1,98€ selon les tranches

⁽¹⁾ Parité et prix d'exercice ajustés de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 1, 2 et 3 ;

⁽²⁾ Juste valeur du sous-jacent tenant compte de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 3 et 4 ;

⁽³⁾ Basé sur la volatilité historique d'entités comparables ;

⁽⁴⁾ Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT TEC 10 ;

⁽⁵⁾ Plafond commun avec les BSA, voir chapitre suivant.

Le tableau ci-après synthétise les BSPCE en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre de BSPCE en circulation, sachant que les plans 1 à 3 ont une parité de 1 BSPCE pour 50 actions, et le plan 4 a une parité de 1 BSPCE pour 1 action) :

BSPCE	Nb d'instruments initialement attribués	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2021
Plan 1 - 2014	5 219	2 531	-	(446)	(165)	1 920	-	(256)	-	1 664
Plan 2 - 2016	1 090	625	-	(73)	(2)	550	-	(53)	(30)	466
Plan 3 - 2016'	2 146	1 573	-	(148)	-	1 425	-	(54)	(153)	1 218
Plan 4 - 2017	23 000	16 060	-	-	(700)	15 360	-	-	-	15 360
Total	31 455	20 789	-	(667)	(867)	19 255	-	(363)	(183)	18 708

5.11.2 – Bons de souscription d'actions (BSA)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans Bons de souscription d'actions (BSA) suivants :

- Emission de 6 786 BSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 339 300 actions* jusqu'au 31 décembre 2024 et ci-après dénommée Plan 1 ;
- Emission de 225 BSA, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 9 septembre 2014, permettant l'attribution d'un maximum de 11 250 actions* jusqu'au 18 septembre 2016 et ci-après dénommée Plan 1'. Ce plan a expiré en septembre 2016 ;
- Emission de 1 565 BSA, le 31 août 2016 par le Directoire, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 78 250 actions* jusqu'au 30 août 2026 et ci-après dénommée Plan 2 ;
- Emission de 1 121 BSA le 5 mai 2017 par le Directoire, autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2016, permettant l'attribution d'un maximum de 56 050 actions* jusqu'au 4 mai 2027 et ci-après dénommée Plan 3 ;
- Emission de 10 490 BSA le 1^{er} avril 2019 par le Directoire (sur un maximum autorisé de 18 490), autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2018, permettant l'attribution d'un maximum de 10 490 actions jusqu'au 31 mars 2029 à certains prestataires de la société et ci-après dénommée Plan 4.

* Lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 mars 2017, les actionnaires ont validé la division de la valeur nominale des actions de la Société par 50 et l'ajustement consécutif de la parité d'exercice des plans 1, 1', 2 et 3 induit par la division de la valeur nominale des actions.

Détail des plans de BSA

	BSA Plan 1	BSA Plan 1'	BSA Plan 2	BSA Plan 3	BSA Plan 4
Date d'Assemblée Générale	9-sept.-14	9-sept.-14	10-mai-16	10-mai-16	28-juin-18
Nombre de BSA autorisés par l'AG (6)	12 254	12 254	8 211	8 211	7% du capital social
Date d'attribution	17-mars-15	27-avr.-15	31-août-16	05-mai-17	01-avr-19
Durée d'acquisition des droits	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)	5 ans (par tranche)
Date d'expiration	6-févr.-25	18-sept.-16	30-août-26	04-mai-27	31-mars-29
Nombre d'instruments attribués	6 786	225	1 565	1 121	10 490
Parité Instrument / Action ⁽¹⁾	50	50	50	50	1
Prix de souscription de l'option	1,00 €	1,20 €	3,50 €	0,12 €	1 €
Prix d'exercice ⁽¹⁾	0,24 €	0,24 €	0,70 €	1,24 €	6 €
Conditions de présence/performance	Condition de présence	de	Introduction en bourse ou opération financière	Condition de présence	Condition de présence + pour les tranches 2 à 5, avoir exercé la tranche 1 ⁽⁵⁾
Méthode d'évaluation utilisée			Black and Scholes		
Juste valeur de l'action à la date d'attribution	36,00 €	36,00 €	35,00 €	1,24 € ⁽²⁾	6,14 €
Volatilité attendue ⁽³⁾	60%	60%	entre 55,04% et 63,01% selon les tranches	entre 55,7% et 73,6% selon les tranches	45%
Durée de vie moyenne de l'instrument	5 ans	5 ans	5 ans	entre 1 et 7,5 ans selon les tranches	entre 0,1 et 7,5 ans selon les tranches
Taux d'actualisation ⁽⁴⁾	0,26%	0,26%	0,00%	0% à 0,36%	0,00%
Dividendes attendus	-	-	-	-	-
Juste valeur de l'option	28,00 €	28,00 €	entre 2,20€ et 16,85€ selon les tranches	entre 7,59€ et 35,06€ selon les tranches	entre 0€ et 1,88€ selon les tranches

⁽¹⁾ Parité et prix d'exercice ajustés de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour les plans 1 à 3 ;

⁽²⁾ Juste valeur du sous-jacent tenant compte de la division par 50 du nominal du 16 mars 2017, pour le plan 3 ;

⁽³⁾ Basé sur la volatilité historique d'entités comparables ; pour le plan 4, la volatilité se base sur une moyenne pondérée entre la volatilité historique de Medincell comptant pour 1/3 et la volatilité historique d'un benchmark de sociétés comparables comptant pour 2/3 ;

⁽⁴⁾ Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BdF ;

⁽⁵⁾ Pour le plan 4 : pour la tranche 1, pour tous les bénéficiaires de BSA dont la date de début de relation avec la Société est antérieure au 31/03/2018, les BSA Tranche 1 sont exerçables immédiatement à compter de la date d'attribution et dans un délai de 3 mois. Pour tous les autres bénéficiaires, les BSA tranche 1 seront exerçables à compter du premier anniversaire de la date d'attribution et dans un délai maximum de 3 mois. Les tranches suivantes attribuent également 20% des instruments arrondis à l'inférieur aux dates anniversaires de la date d'attribution (deux ans pour la tranche 2, trois ans pour la tranche 3 jusqu'à 5 ans pour la tranche 5). Les tranches 2 à 5 sont attribuées sous condition de l'exercice de la tranche 1.

⁽⁶⁾ Plafond commun avec les BSPCE pour les Assemblées Générales du 9 septembre 2014 et du 10 mai 2016 (voir chapitre précédent), et commun avec les attributions d'actions gratuites et de stock options pour l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Le tableau ci-après synthétise les BSA en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre de BSA en circulation, sachant que les plans 1 à 3 ont une parité de 1 BSA pour 50 actions et le plan 4 a une parité de 1 BSA pour 1 action) :

BSA	Nb d'instruments initialement attribués	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2021
Plan 1 - 2014	6 786	1 506	-	(156)	-	1 350	-	(101)	-	1 249
Plan 1' - 2014'	225	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan 2 - 2016	1 565	455	-	-	-	455	-	-	-	455
Plan 3 - 2016'	1 121	897	-	-	-	897	-	-	-	897
Plan 4 - 2019	10 490	-	10 490	(1 598)	-	8 892	-	-	-	8 892
Total	20 187	2 858	10 490	(1 754)	-	11 594	-	(101)	-	11 493

5.11.3 – Options de souscription ou d'achat d'actions (Stock-options)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (Stock-options) suivants :

- Le 1^{er} avril 2019, attribution d'un plan de stock-options ci-après dénommé Plan 2019 de 190 543 options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. Chaque stock-option donne droit de souscrire à une action ordinaire. La période d'acquisition est fixée à 3 mois, et sous condition de présence effective avec une ancienneté minimum de 12 mois ;
- Le 31 octobre 2019, attribution d'un plan de stock-options ci-après dénommé Plan 2019B de 194 906 options au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. Chaque stock-option donne droit de souscrire à une action ordinaire. La période d'acquisition est fixée à 3 mois, et sous condition de présence effective avec une ancienneté minimum de 12 mois ;
- Le 31 octobre 2019, attribution d'un plan de stock-options ci-après dénommé Plan 2019Bbis de 44 900 options au bénéfice de deux bénéficiaires. Chaque stock-option donne droit de souscrire à une action ordinaire. La période d'acquisition est fixée à 5 ans, par tranche, et sous condition de présence effective.

Détail des plans de Stock-options

	Stock-options 2019	Stock-options 2019B	Stock-options 2019 Bbis
Date d'Assemblée Générale	28/06/2018	28/06/2018	28/06/2018
Nombre de stock-options autorisés par l'AG ⁽³⁾	7% du capital social	7% du capital social	7% du capital social
Date d'attribution	01/04/2019	31/10/2019	31/10/2019
Fin de la période d'acquisition des droits	30/06/2019	31/01/2020	Tranche 1 : le maximum entre 31/10/2019 et 1 an après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 2 : 2 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 3 : 3 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 4 : 4 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire Tranche 5 : 5 ans après la date d'entrée en fonction du bénéficiaire
Période d'exercice de l'instrument	Entre le 31/03/2024 et le 31/03/2029	Entre le 31/10/2024 et le 31/10/2029	Jusqu'au 31/10/2024
Nombre d'instruments attribués	190 543	194 906 sur le plan initial 3 548 au titre d'options supplémentaire pour un bénéficiaire	44 900
Parité Instrument / Action	1	1	1
Prix de souscription de l'instrument	-	-	-
Prix d'exercice de l'instrument	6,00 €	7,00 €	7,00 €
Conditions d'acquisition	Être présent depuis plus d'un an dans la société et présence continue dans la Société du bénéficiaire en tant que salarié ou mandataire social entre le 31/03/2019 et le 30/06/2019	Être présent depuis plus d'un an dans la société et être encore présent dans la société au moins trois mois après la date d'attribution	Que le bénéficiaire conserve sa qualité de salarié ou de mandataire social au terme de chaque tranche
Méthode d'évaluation utilisée			
Black and Scholes			
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	6,14 €	6,98 €	6,98 €
Volatilité attendue ⁽¹⁾	45%	52%	52%
Durée de vie moyenne de l'instrument (correspondant à la mi-période entre la date d'acquisition de la tranche et la date de fin de vie du plan)	7,5 ans	7,5 ans	entre 2,6 et 4,5 ans selon les tranches
Taux d'actualisation ⁽²⁾	0%	0%	0%
Dividendes attendus	-	-	-
Juste valeur de l'option	2,88 €	3,65 €	entre 2,22€ et 2,88€ selon les tranches

⁽¹⁾ Basé pour 1/3 sur la volatilité historique de l'action Medincell et pour 2/3 sur la volatilité historique d'entités comparables ;

⁽²⁾ Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BDF.

⁽³⁾ Plafond commun avec les attributions d'actions gratuites et de BSA pour l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

Le tableau ci-après synthétise les stock-options en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre d'options en circulation, sachant que tous les plans ont une parité de 1 stock-options pour 1 action) :

Stock-options	Nb d'instruments initialement attribués	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2021
Plan 2019	190 543	-	190 543	-	-	190 543	-	-	(2 664)	187 879
Plan 2019B	194 906	-	194 906	-	-	194 906	-	-	(9 954)	184 952
Plan 2019Bbis	44 900	-	44 900	-	(44 900)	-	-	-	-	-
Total	430 349	-	430 349	-	(44 900)	385 449	-	-	(12 618)	372 831

5.11.4 – Attributions d'actions gratuites (AGA)

Le Directoire a été autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires à mettre en œuvre les plans d'attributions d'actions gratuites (AGA) suivants :

- Le 1^{er} avril 2019, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2019 de 99 960 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois, et sous condition de présence effective, ainsi que des conditions de performance du cours de bourse pour l'acquisition de ces actions gratuites de performance ;
- Le 31 octobre 2019, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2019B de 91 392 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois, et sous condition de présence effective, ainsi que des conditions de performance du cours de bourse pour l'acquisition de ces actions gratuites de performance ;
- Le 7 février 2020, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2019Bbis de 22 450 d'actions au bénéfice d'un bénéficiaire afin de remplacer le plan de Stock-options 2019BBis d'un des bénéficiaires initiaux. La période d'acquisition est fixée à 5 ans en 5 tranches, et sous condition de présence effective ;
- Le 1er juillet 2020, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2020A de 88 365 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois, et sous condition de présence effective pendant la période d'acquisition ;
- Le 1er juillet 2020, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2020Abis de 16 800 actions au bénéfice d'un salarié de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée en 5 tranches allant de 12 mois pour la tranche 1 à 60 mois pour la tranche 5, et sous condition de présence effective pendant la période d'acquisition pour chaque tranche ;
- Le 10 décembre 2020, attribution d'un plan d'attribution gratuite ci-après dénommé Plan 2020B de 276 251 actions au bénéfice de certains salariés de la société MedinCell SA. La période d'acquisition est fixée à 12 mois pour la tranche 1, composée de 137 315 actions, sous condition de présence effective avec une ancienneté minimum de 12 mois et pour la tranche 2, composée de 138 936 actions, sous conditions de performance du cours de bourse pour l'acquisition de ces actions gratuites de performance.

Détail des plans d'attributions d'actions gratuites

	Actions gratuites 2019	Actions gratuites 2019B	Actions gratuites 2019 Bbis
Date d'Assemblée Générale	28/06/2018	28/06/2018	28/06/2018
Nombre de stock-options autorisés par l'AG ⁽³⁾	7% du capital social	7% du capital social	7% du capital social
Date d'attribution	01/04/2019	31/10/2019	07/02/2020
Date d'acquisition des actions	31/03/2020	31/10/2020	Entre le 07/02/2021 et le 07/05/2025, par tranche
Nombre d'actions attribuées	99 960	91 392	22 450
Prix de souscription de l'instrument	-	-	-
Prix d'exercice de l'instrument	-	-	-

Conditions d'acquisition	Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la première date anniversaire de cette dernière + conditions de performance ⁽³⁾	Tranche 1 : 1 an à compter de la date d'attribution
		Tranche 2 : 2 ans à compter de la date d'attribution
		Tranche 3 : 3 ans à compter de la date d'attribution
		Tranche 4 : 4 ans à compter de la date d'attribution
		Tranche 5 : 5 ans à compter de la date d'attribution + Que le bénéficiaire conserve sa qualité de salarié ou de mandataire social au terme de chaque tranche

Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo		
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	6,14 €	6,98 €	6,62 €
Volatilité attendue ⁽¹⁾	45%	52%	47%
Durée de vie moyenne de l'instrument (correspondant à la mi-période entre la date d'acquisition de la tranche et la date de fin de vie du plan)	-	-	-
Taux d'actualisation ⁽²⁾	0%	0%	0%
Dividendes attendus	-	-	-
Juste valeur de l'instrument attribué	6,14€ pour la tranche 1 et 2,55€ pour la tranche 2	6,98€ pour la tranche 1 et 3,17€ pour la tranche 2	6,62€

⁽¹⁾ Basé pour 1/3 sur la volatilité historique de l'action Medincell et pour 2/3 sur la volatilité historique d'entité comparable ;

⁽²⁾ Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BDF ;

⁽³⁾ 10% des AGA attribuées constituent la tranche 1 dont 100% sont acquises à la première date d'anniversaire de la date d'attribution sous condition de présence continue, sans condition de performance attachée.

Les 90% des AGA attribuées restantes constituent la tranche 2 dont le pourcentage d'actions acquises est conditionné par l'atteinte d'un critère de performance apprécié en fonction de la moyenne des cours cotés aux 60 séances de bourse continus précédant immédiatement le troisième anniversaire de la date d'attribution rapportée à 6€ pour le plan 2019 et 7€ pour le plan 2019B. Ce rapport est appelé Quotient de Performance et :

- Si le Quotient de Performance est inférieur à 1,25, aucune des AGA de la tranche 2 n'est acquise ;
- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,25 mais inférieur à 1,5, alors 16,67% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;
- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,5 mais inférieur à 2,0, alors 44,44% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;
- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 2,0, alors 100% des AGA de la tranche 2 sont acquis ;

- Enfin, par dérogation à ce qui précède, l'intégralité des AGA de la tranche 2 sera acquise par anticipation si, avant le troisième anniversaire de la Date d'Attribution, la moyenne des cours cotés aux 60 séances de bourse continus est supérieure à 2 fois le cours d'attribution (la date d'acquisition étant dans ce cas réalisée à la dernière des deux dates suivantes : le premier jour ouvré suivant cette période de 60 séances de bourse ou le premier anniversaire de la date d'attribution).

⁽⁴⁾ Plafond commun avec les attributions de stock-options et de BSA pour l'Assemblée Générale du 28 juin 2018.

	Actions gratuites 2020A	Actions gratuites 2020Abis	Actions gratuites 2020B
Date d'Assemblée Générale	28/06/2018	28/06/2018	10/09/2020
Date d'attribution	01/07/2020	01/07/2020	10/12/2020
Fin de la période d'acquisition des droits	30/06/2021	⁽²⁾ Tranche 1 30/06/2021 Tranche 2 30/06/2022 Tranche 3 30/06/2023 Tranche 4 30/06/2024 Tranche 5 30/06/2025	10/12/2021
Période d'exercice de l'instrument	30/06/2021	⁽²⁾ Tranche 1 30/06/2021 Tranche 2 30/06/2022 Tranche 3 30/06/2023 Tranche 4 30/06/2024 Tranche 5 30/06/2025	10/12/2021
Nombre d'actions attribuées	88 365	16 800	276 251
Parité Instrument / Action	1	1	1
Prix de souscription de l'instrument	-	-	-
Prix d'exercice de l'instrument	-	-	-
Conditions d'acquisition	Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition	Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition de chaque tranche	Être présent dans la société de façon continue entre la date d'attribution et la première date anniversaire de cette dernière + conditions de performance ⁽³⁾

Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo		
Juste valeur de l'action sous-jacente à la date d'attribution	7,74 €	7,74 €	9,70 €
Volatilité attendue ⁽¹⁾	-	-	66%
Durée de vie moyenne de l'instrument (correspondant à la mi-période entre la date d'acquisition de la tranche et la date de fin de vie du plan)	-	-	-
Taux d'actualisation ⁽²⁾	0%	0%	0%
Dividendes attendus	-	-	-
Juste valeur de l'option	7,74 €	7,74 €	9,70€ pour la tranche 1 et 8,31€ pour la tranche 2

⁽¹⁾ Basé pour 1/3 sur la volatilité historique de l'action Medincell et pour 2/3 sur la volatilité historique d'entité comparable ;

⁽²⁾ Obligation sans risque (Emprunt d'état) OAT BDF ;

⁽³⁾ Les AGA attribuées restantes constituent la tranche 2 dont le pourcentage d'actions acquises est conditionné par l'atteinte d'un critère de performance apprécié en fonction de la moyenne des cours cotés aux 30 séances de bourse continus précédant immédiatement le troisième anniversaire de la date d'attribution rapportée à 7,39€. Ce rapport est appelé Quotient de Performance et :

- Si le Quotient de Performance est inférieur à 1,12, aucune des AGA de la tranche 2 n'est acquise ;
- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,12 mais inférieur à 1,25, alors 25% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;
- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,25 mais inférieur à 1,5, alors 50% des AGA de la tranche 2 (arrondis au nombre entier immédiatement inférieur) sont acquis ;
- Si le Quotient de Performance est supérieur ou égal à 1,50, alors 100% des AGA de la tranche 2 sont acquis ;

- Enfin, par dérogation à ce qui précède, l'intégralité des AGA de la tranche 2 sera acquise par anticipation si, avant le troisième anniversaire de la Date d'Attribution, la moyenne des cours cotés aux 90 séances de bourse continues est supérieure à 1,5 fois le cours d'attribution (la date d'acquisition étant dans ce cas réalisée à la dernière des deux dates suivantes : le premier jour ouvré suivant cette période de 90 séances de bourse ou le premier anniversaire de la date d'attribution).

Le tableau ci-après synthétise les AGA en circulation et leurs mouvements, au cours des exercices présentés (nombre d'actions gratuites attribuées) :

AGA	Nb d'instruments initialement attribués	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2021
Plan 2019	99 960	-	99 960	-	-	99 960	-	(84 047)	(15 913)	-
Plan 2019B	91 392	-	91 392	-	-	91 392	-	(8 165)	(9 925)	73 302
Plan 2019Bbis	22 450	-	22 450	-	-	22 450	-	(11 225)	-	11 225
Plan 2020A	88 365	-	-	-	-	-	88 365	-	(4 515)	83 850
Plan 2020Abis	16 800	-	-	-	-	-	16 800	-	-	16 800
Plan 2020B	276 251	-	-	-	-	-	276 251	-	(2 445)	273 806
Total	595 218	-	213 802	-	-	213 802	381 416	(103 437)	(32 798)	458 983

5.11.5 – Synthèse des mouvements et réconciliation de la charge liée aux paiements fondés sur des actions

Le tableau ci-après synthétise pour tous les instruments en circulation présentés ci-avant, les mouvements, au cours des exercices présentés :

Synthèse des plans	Nb d'instruments initialement attribués	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2019	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020	Attribués au cours de la période	Exercés au cours de la période	Devenus caduques au cours de la période	Nb d'instruments en circulation au 31 Mars 2020
BSPCE	31 455	20 789	-	(667)	(867)	19 255	-	(363)	(183)	18 708
BSA	20 187	2 858	10 490	(1 754)	-	11 594	-	(101)	-	11 493
Stock-options	430 349	-	430 349	-	(44 900)	385 449	-	-	(12 618)	372 831
AGA	595 218	-	213 802	-	-	213 802	381 416	(103 437)	(32 798)	458 983
Total	1 077 209	23 647	654 641	(2 421)	(45 767)	630 100	381 416	(103 901)	(45 599)	862 015

Les charges sont reconnues dans les états financiers au titre d'IFRS 2 « Paiements en actions » au cours des différents exercices au titre de l'ensemble des plans décrits ci-dessus se décomposent comme suit, tenant compte du nombre initial d'instrument attribué sous déduction des annulations et caducités intervenues depuis l'attribution ou estimées probables avant la fin de la période d'acquisition :

(En milliers d'€)		31 mars 2015	31 mars 2016	31 mars 2017	31 mars 2018	31 mars 2019	31 mars 2020	31 mars 2021	31 mars 2022	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2026	Total
		BSPCE	Plans 2014 à 2017	4	53	31	47	42	22	10	4	1		
BSA	Plans 2014 à 2016'	4	17	18	23	15	9	4	2					92
	Plan 2019						6	6	3	2	1			18
Stock-options	Plan 2019						540							540
	Plan 2019B						662	18						680
	Plan 2019Bbis						22	29	10	5	1			67
AGA	Plan 2019						269							269
	Plan 2019B						123	170						293
	Plan 2019Bbis						7	45	25	15	8	3		103
	Plan 2020A							483	201					684
	Plan 2020Abis							45	40	24	14	7	1	131
	Plan 2020B							753	1689					2 442
Total		8	70	49	70	57	1 660	1 563	1 974	47	24	10	1	5 533

La charge totale cumulée au titre des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 1 563 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 contre 1 660K€ sur l'exercice précédent. Elle a été reconnue en totalité dans le compte de résultat en charges de personnel et a été allouée comme suit au sein des charges opérationnelles :

(En milliers d'€)	31 Mars 2020		31 Mars 2020		31 Mars 2021			
	R&D	M&C	G&A	Total	R&D	M&C	G&A	Total
BSPCE	17	2	3	22	8	1	2	11
BSA	11	1	3	15	7	1	2	10
Stock-options	841	113	270	1 224	44	2	2	48
AGA	295	27	77	399	1 062	121	312	1 495
Total	1 164	143	353	1 660	1 121	125	318	1 563

5.12 – Dettes financières

Au 31 mars 2021, les dettes financières sont principalement composées des avances remboursables, de Prêts pour Innovation conclus auprès de BPI et de la région Languedoc Roussillon, d'emprunts bancaires, d'un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, un emprunt obligataire avec un partenaire industriel majeur, de Prêts Garantis par l'Etat et d'un emprunt obligataire avec Teva Pharmaceuticals.

Pour financer son développement, la société a bénéficié entre mai et juin 2020, puis en octobre 2020, de l'encaissement de prêts garantis par l'État (PGE) à hauteur de 13,7 M€ dans le cadre du dispositif exceptionnel de garanties mis en place par l'Etat permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises. Ces prêts obtenus auprès de la Banque Populaire du Sud, BNP Paribas, Caisse d'Épargne et de la Banque Publique d'Investissement, ont une maturité initiale de 12 mois. L'entreprise a d'ores et déjà contractualisé l'option d'amortissement sur 5 ans à compter de la première année pour trois d'entre eux et souhaite retenir cette même possibilité pour le quatrième restant, dès lors que la période de choix sera ouverte.

Pour financer la formulation et le développement de produits internes, la société avait contractualisé le 22 mars 2018 un emprunt auprès de la BEI pour un montant de 20 M€ en 3 tranches de 7,5 M€, 7,5 M€ et 5 M€. La première tranche avait été tirée sur le 25 juin 2018 pour un montant de 7,5 M€ (soit 7 425 K€ nets de frais). Suite à l'atteinte de certaines conditions liées à l'activité, la seconde tranche de 7,5 M€ a été tirée le 19 juillet 2019. Un avenant au contrat de financement BEI a été signé le 2 juin 2020. Celui-ci modifie les conditions de tirage de la troisième tranche restante de 5 M€ qui devient immédiatement disponible, ainsi que les caractéristiques de la rémunération variable. La dernière tranche de 5 M€ de l'emprunt BEI a été tirée le 27 novembre 2020.

Le remboursement du capital doit intervenir à l'issue d'une durée de 5 ans à compter du tirage de chaque tranche. Les intérêts de type Cash Interest sont payés annuellement par MedinCell S.A. Les intérêts de type Capitalized Interest seront payés au moment du remboursement du capital. En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement par MedinCell S.A., MedinCell S.A. devra verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée aux paiements de milestones et à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés. Les conditions de la rémunération variables ont été modifiées dans l'avenant signé le 2 juin 2020.

A chaque clôture, MedinCell estime les éléments variables qu'elle pourrait être amenée à payer au titre de ce contrat en tenant compte des hypothèses les plus probables tant en termes d'occurrence des décaissements additionnels potentiels que de cadencement de ces derniers dans le temps. Compte tenu de l'avenant signé le 2 juin 2020 ayant modifié la définition des rémunérations variables, une dette complémentaire de 1 316 K€ a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 mars 2021 à ce titre, en contrepartie d'une charge financière (méthode du catch-up), sur base des encaissements reçus et à recevoir pour l'un des projets financés. La société réévaluera la situation à chaque clôture. En effet l'analyse quantitative et qualitative de cet avenant n'a pas conduit à la décomptabilisation de la dette initiale. Le TIE reste ainsi inchangé.

5.12.1 – Variation des dettes financières

Le tableau suivant présente les variations des dettes financières non courantes et courantes nettes de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de l'exercice :

(En milliers d'€)	Mouvements de l'exercice							31 mars 2021
	31 mars 2020	Augmen- tations	Rembour- sements	Reclassements non courant/courant	Intérêts capitalisés	Variation des intérêts courus	(Actualisation)/ Désactualisation	
Emprunt BPI PTZI	266	-	-	(173)	-	-	-	93
Prêt pour l'innovation	5	-	-	(5)	-	-	-	-
Emprunt bancaires	198	-	-	(105)	-	-	-	93
PTZI (Lab 2016)	162	-	-	(68)	-	-	-	94
PIFEI (Lab 2016)	160	-	-	(80)	-	-	-	80
PTZI (IDEFIX)	419	-	-	(127)	-	-	12	304
Avance remboursable Contrat Croissance	887	-	-	(302)	-	-	13	598
Emprunt obligataire	9 174	-	(8 170)	-	-	-	5	1 009
Emprunt obligataire - intérêts capitalisés TEVA	1 930	-	-	-	(1 716)	-	-	214
Emprunt innove +	2 294	-	-	(1 432)	-	-	7	869
Emprunt BEI	14 952	5 000	-	(264)	-	-	670	20 358
Emprunt BEI - intérêts capitalisés	834	-	-	-	698	-	-	1 532
Prêt Garanti par l'Etat (Covid)	-	13 700	-	(3)	-	-	-	13 697
Intérêts courus sur emprunts	-	-	-	-	-	129	-	129
Dettes financières - non courantes	31 281	18 700	(8 170)	(2 559)	(1 018)	129	707	39 070
Emprunt BPI PTZI	124	-	(135)	173	-	-	12	174
Prêt pour l'innovation	8	-	(8)	5	-	-	-	5
Emprunt bancaires	66	6	(65)	105	-	-	-	112
PTZI (Lab 2016)	49	-	(56)	68	-	-	8	69
PIFEI (Lab 2016)	60	-	(60)	80	-	-	-	80
PTZI (IDEFIX)	81	-	(92)	127	-	-	-	116
Avance remboursable Contrat Croissance	(12)	-	-	302	-	-	-	290
Intérêts courus sur emprunt obligataire	185	-	-	-	(140)	-	-	45
Emprunt innove +	671	-	(679)	1 432	-	-	-	1 424
Intérêts courus sur emprunt BEI	219	-	-	-	-	49	-	268
Intérêts courus sur emprunts	4	-	-	-	-	37	-	41
Emprunt BEI	-	-	-	264	-	289	-	553
Prêt Garanti par l'Etat (Covid)	-	-	-	3	-	-	-	3
Dettes financières - courantes	1 455	6	(1 095)	2 559	(140)	375	20	3 179
Total des dettes financières	32 736	18 706	(9 265)	-	(1 158)	504	727	42 250
Titres de placement de trésorerie nets (hors Contrat de capitalisation)	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	(12 377)	-	-	-	-	-	-	(47 095)
Contrat de capitalisation	(3 627)	-	-	-	-	-	-	(3 930)
Endettement Net	16 732	-	-	-	-	-	-	(8 775)

5.12.2 – Détail et échéancier des dettes financières

Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et obtenu un report de 6 mois des échéances d'emprunt auprès des établissements de crédit. Parmi ces établissements, l'un d'eux a appliqué une rétroactivité du report au 1^{er} mars 2020. Un report d'échéances de 6 mois a également été appliqué à l'initiative de la Banque Publique d'Investissement, différant ainsi les prélèvements initialement prévus fin mars 2020. Ces reports d'échéances sont reflétés dans les échéanciers présentés ci-après.

Les échéances des dettes financières se détaillent comme suit au 31 mars 2021 :

Nom	Date d'octroi	Montant obtenu	Taux d'intérêt du contrat	Taux d'intérêt effectif	31 mars 2021	< 31 Mars 2022	< 31 Mars 2023	< 31 Mars 2024	< 31 Mars 2025	< 31 Mars 2026	< 31 Mars 2027
Emprunt BPI PTZI	12-août-14	900 000	0,00%	2,52%	267	174	93	-	-	-	-
Prêt pour l'innovation	17-avr.-14	50 000	5,47%	6,25%	5	5	-	-	-	-	-
PTZI (Lab 2016)	1-juil.-15	375 000	0,00%	3,68%	163	69	75	19	-	-	-
PIFEI (Lab 2016)	21-juil.-15	400 000	3,37%	4,24%	160	80	80	-	-	-	-
PTZI (IDEFIX)	12-avr.-16	614 000	0,00%	2,29%	420	116	123	123	58	-	-
Emprunt innove+	28-mars-17	7 000 000	1,65%	2,10%	2 293	1 424	869	-	-	-	-
Emprunt BEI (dont intérêts capitalisés)	juin-18, juil-19 et nov-20	20 000 000	6,00%	6,00%	22 443	553	112	8 728	8 013	5 037	-
Emprunt obligataire (dont intérêts capitalisés)	25-avr.-16	15 000 000	Euribor + 10%	Euribor + 10%	1 223	-	-	1 223	-	-	-
Emprunt bancaire	fev.-16 et avr.-16	700 000	1,60 et 1,70%	2,43 et 2,46%	205	112	52	41	-	-	-
Prêt Garanti par l'Etat (Covid)	Mai-20, juin-20 et oct.-20	13 700 000	0,25%*3 et 1,75%	1,58%	13 700	3	2 610	3 401	3 432	3 464	790
Avances remboursable Contrat Croissance	05-mars-20	900 000	0,00%	1,40%	888	290	300	298	-	-	-
Intérêts courus (emprunt BEI, bancaire et obligataire)					483	354	26	26	26	26	26
Total des dettes financières					42 250	3 180	4 340	13 859	11 529	8 527	816

Les dettes financières se détaillent comme suit au 31 mars 2021 :

- Emprunt BPI PTZI : le prêt consenti par la BPI à un taux zéro, pour développer une formulation à délivrance contrôlée sur une longue durée dans le champ des antipsychotiques.
- Prêt pour l'innovation PPI : le prêt consenti par la BPI a permis à la société de développer son plan commercial suite au succès du projet « BPI 'A1005029 J' ».
- Prêt à taux 0% pour l'innovation PTZI Lab 2016 : le prêt consenti par la BPI a permis à la société de développer son projet sur la caractérisation automatique des modèles in-vivo.
- Prêt à taux 0% PIFEI Lab 2016 : ce prêt concerne également le projet de caractérisation automatique des modèles in-vivo.
- Emprunt PTZI (IDEFIX) : le prêt consenti par la BPI à un taux zéro, concerne la formulation d'un gel polymère permettant la délivrance contrôlée de protéines biothérapeuthiques.
- Avance remboursable de la Région Occitanie dans le cadre d'un Contrat Croissance.
- Prêt à la consommation BNP : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer l'agencement et l'équipement du nouveau bâtiment.
- Prêt à la consommation BPS : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer les investissements.
- Emprunt obligataire 15 M€ : le prêt accordé vise à permettre à la Société d'accélérer sa croissance (voir détails ci-après).

- Prêt bancaire 7 000 K€ sur 5 ans garanti au premier tirage à hauteur de 50% par l'Union européenne et à 50% par MedinCell sur le capital restant dû via le contrat de capitalisation.
- Emprunt BEI : le prêt a été accordé dans l'objectif de financer la formulation et le développement de produits internes.
- Prêts garantis par l'Etat : Les prêts ont été accordés dans le contexte de la situation sanitaire liée à la Covid.

5.12.3 - Emprunt obligataire (15 M€) de juillet 2016

Pour financer son développement, la société a émis le 25 juillet 2016 un emprunt obligataire non convertible sur 7 ans pour un montant total de 15 M€ auprès de Teva Pharmaceuticals. Il existe un contrat en cours avec ce partenaire pour rendre des services liés à la recherche de formulation de certains produits, ainsi que l'atteinte de certaines étapes dans le développement, l'obtention de milestones lors de commercialisation et royalties pour les produits en collaboration.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire sont les suivantes :

Cet emprunt obligataire porte intérêts au taux EURIBOR 6 mois + 10%. Les intérêts seront payés tous les 6 mois avec prise en compte d'un différé de paiement initial de 24 mois au cours duquel les intérêts seront capitalisés. Ces intérêts capitalisés porteront eux-mêmes intérêts au bout de 12 mois.

Cet emprunt est contractuellement remboursable en trois échéances comme suit, en excluant les intérêts capitalisés :

- Un montant minimum nominal de 2,5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2021 ;
- Un montant minimum nominal agrégé avec le remboursement effectué en 2021 de 5 millions d'euros (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2022 ;
- Un montant correspondant au montant nominal restant à rembourser (hors intérêts capitalisés et non capitalisés) sur les obligations à rembourser d'ici le 2 août 2023.

La Société a cependant la faculté de le rembourser par anticipation sans pénalité. Si ce remboursement s'effectue en partie, le montant remboursé au titre de cette partie ne pourra être inférieur à 500 K€ et s'il est supérieur, il devra être un multiple de 250 K€. Sous certaines conditions définies contractuellement MedinCell peut être également contraint de rembourser cet emprunt par anticipation. Il n'existe aucun élément déclencheur d'un remboursement par anticipation à la clôture de l'exercice.

Cet emprunt obligataire est assorti d'engagements octroyés par MedinCell auprès du souscripteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- Un nantissement de 4ème rang de son fonds de commerce ;
- Un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par le souscripteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, les deux levées de fonds survenues en juin 2020 et février 2021, et la facturation de milestones liée au projet mdc-IRM en janvier 2021, ont permis à l'entreprise de procéder à des remboursements partiels anticipés de l'emprunt obligataire pour un montant global de 8,2 M€.

5.12.4 – Avances conditionnées

Le capital restant dû contractuellement (hors effet de l'actualisation) sur les avances conditionnées se détaille comme suit :

(En milliers d'€)		Avance remboursable Contrat Croissance
		REGION
		19015352
Montant à l'ouverture de l'exercice		900
Versements obtenus		0
Remboursements effectués		-
Abandons consentis de la part de l'organisme		-
Montant à la clôture de l'exercice		900
Objet	Contrat Croissance Région	
Avec ou sans intérêt	Sans intérêt	
Probabilité de remboursement		100%

La probabilité de remboursement des avances est fournie, sous toutes réserves, et comporte des incertitudes inhérentes à la conduite de tout projet de recherche. Elle résulte de l'appréciation de la direction de la société en fonction des critères suivants :

- Une probabilité de 100% correspond à l'absence d'éléments susceptibles de remettre en cause la correcte finalisation du projet tant sur le plan technique que commercial ;
- Une probabilité de 50% signifie l'existence d'éléments susceptibles de compromettre le succès complet du projet. A ce stade, il peut être envisagé le succès partiel ou l'échec du projet ;
- Une probabilité de 0% se rapporte à la phase de notification de l'échec du projet. Le constat d'échec a été demandé par la société mais n'a pas été constaté par l'organisme à la clôture de l'exercice.

L'échéancier de remboursement des avances conditionnées est le suivant (en milliers d'€) :

Avances conditionnées	Avance remboursable Contrat Croissance
Montant à la clôture de l'exercice	900
Remboursements selon la convention :	
Inférieurs à 1 an	300
Entre 1 et 2 ans	300
Entre 2 et 3 ans	300
Au-delà de 3 ans	
Probabilité de remboursement	
100%	
Remboursements selon la probabilité de succès :	
Inférieurs à 1 an	300
Entre 1 et 2 ans	300
Entre 2 et 3 ans	300
Au-delà de 3 ans	-

5.13 – Avantages au personnel

Conformément à la loi française, les salariés de MedinCell SA ont droit à une indemnité versée lors du départ à la retraite. Le Groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement est inscrite au passif des comptes consolidés.

Le rapprochement entre les variations de la valeur actuelle des engagements de retraite à prestations définies de la situation financière consolidée et la charge comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net pour les exercices présentés est illustré dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Valeur actuelle de l'engagement retraite début d'exercice	398	359
Coût des services rendus	125	130
Coût financier	5	5
Reprise ruptures conventionnelles et licenciements	(28)	(29)
Pertes (gains) actuariels	(49)	(67)
Prestations versées	-	-
Variation de périmètre	-	-
Valeur actuelle de l'engagement retraite fin d'exercice	451	398
Charge comptabilisée au titre des régimes à prestations définies	53	39

Dont :

<i>Autres éléments du résultat global</i>	(49)	(67)
<i>Frais de recherche et développement</i>	71	73
<i>Frais marketing et commerciaux</i>	8	9
<i>Frais généraux et administratifs</i>	18	19
<i>Produits et charges financiers</i>	5	5

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans le cadre de l'évaluation des engagements de retraite à prestations définies sont présentées ci-dessous :

Hypothèses actuarielles	31 mars 2021	31 mars 2020
Convention collective	Chimie industries	Chimie industries
Age de départ en retraite	Départ à taux plein Réforme 2013	Départ à taux plein Réforme 2013
Taux d'actualisation (Oblig. AA)	1,14%	1,20%
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%
Taux de revalorisation des salaires	3,00%	2,00%
Hypothèses de turnover des effectifs :	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour de 5,35%.	Table de turnover avec des taux décroissants par âge et nuls à partir de 60 ans, générant un taux moyen pour de 1,94%.
Table de mortalité	INSEE TH TF 2011-2013	INSEE TH TF 2011-2013
Modalités de départ en fin de carrière	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales	A l'initiative de l'employé avec le versement d'une indemnité soumise aux charges sociales patronales

5.14 – Autres passifs non courants et provisions non courantes

Les autres passifs non courants au 31 mars 2021 sont constitués des produits constatés d'avance à hauteur de 840 K€ contre 4 205 K€ au titre de l'exercice précédent, dont 798 K€ liés à la reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates, et 42 K€ au titre des produits constatés d'avance.

5.15 Dettes fournisseurs

Le tableau suivant présente la ventilation des dettes fournisseurs pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Dettes fournisseurs	1 658	1 978
Factures non parvenues	1 297	1 158
Total dettes fournisseurs	2 956	3 136

5.16 – Autres passifs courants et provisions courantes

5.16.1 – Provisions courantes

Les provisions pour risques et charges courantes s'élevaient à 99 K€ au 31 mars 2021 et sont liées principalement à de potentielles indemnités salariales à verser.

5.16.2 - Autres passifs courants

Le tableau suivant présente la ventilation des autres passifs courants pour les exercices présentés :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Clients créditeurs	-	21
Dettes sociales	1 842	948
Dettes fiscales	115	104
Dettes diverses	166	113
Produits constatés d'avance - part à moins d'un an	4 853	404
Autres passifs courants	6 976	1 589

Les dettes sociales sont principalement composées des provisions pour congés payés, pour primes et intéressement, ainsi que des dettes envers les organismes sociaux. Dans le cadre des mesures de soutien aux entreprises en contexte de Covid-19, la Société a sollicité et obtenu des reports d'échéances de 3 mois auprès de certains organismes sociaux, reports dont l'intégralité a été remboursée au mois de juin 2020. Les dettes envers les organismes sociaux sont constituées au 31 mars 2021 des échéances du mois de mars et du trimestre civil.

Les produits constatés d'avance part courante s'élevaient à 4 853 K€ au 31 mars 2021 contre 404 K€ au 31 mars 2020 et s'expliquent notamment par :

- La reconnaissance des revenus à l'avancement de l'activité pour les programmes de contraception avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour 4 156 K€ ;
- La reconnaissance des revenus à l'avancement relatif au développement d'une version injectable à action prolongée de l'ivermectine pour combattre la transmission du paludisme avec l'organisation Unitaid pour 656 K€ ;
- 42 K€ au titre des produits constatés d'avance.

Les dettes diverses sont notamment constituées à hauteur de 349 K€ de dettes envers les membres du consortium dans le cadre du contrat Unitaid et 48 K€ de jetons de présence.

5.17 – Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les catégories d'actifs et passifs financiers du Groupe à la clôture des exercices présentés.

5.17.1 – Actifs financiers

(En milliers d'€)	31 mars 2021			
	Valeur au bilan	Dont prêts et créances	Dont actifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Actifs financiers non courants	865	103	762	865
Clients et comptes rattachés	883	883	-	883
Actifs financiers courants	3 046	3 046	-	3 046
Titres de placement financiers	727	-	727	727
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 095	-	47 095	47 095
Total	52 616	4 032	48 584	52 616

(En milliers d'€)	31 mars 2020			
	Valeur au bilan	Dont prêts et créances	Dont actifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Actifs financiers non courants	3 430	99	3 331	3 430
Clients et comptes rattachés	620	620	-	620
Actifs financiers courants	35	35	-	35
Titres de placement financiers	352	-	352	352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 377	-	12 377	12 377
Total	16 814	754	16 060	16 814

5.17.2 – Passifs financiers

(En milliers d'€)	31 mars 2021			
	Valeur au bilan	Dont passifs au coût amorti	Dont passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	42 250	40 933	1 316	42 250
Passifs locatifs	1 095	1 095	-	1 095
Fournisseurs et comptes rattachés	2 956	2 956	-	2 956
Autres passifs financiers courants	515	515	-	515
Total	46 816	45 499	1 316	46 816

(En milliers d'€)	31 mars 2020			
	Valeur au bilan	Dont passifs au coût amorti	Dont passifs à la juste valeur par le résultat	Juste valeur
Dettes financières	32 736	32 736	-	32 736
Passifs locatifs	1 102	1 102	-	1 102
Fournisseurs et comptes rattachés	3 136	3 136	-	3 136
Autres passifs financiers courants	133	133	-	133
Total	37 107	37 107	-	37 107

NOTE 6 – Notes relatives au compte de résultat

6.1 – Produits des activités ordinaires

Le tableau suivant présente les produits des activités ordinaires du Groupe au titre des exercices présentés :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Chiffre d'affaires	8 186	2 852
- Produits perçus au titre des prestations de développement	3 660	1 520
- Licences, Milestones	4 073	1 332
- Royalties	453	-
Autres produits de l'activité ordinaire	3 589	3 148
- Crédit impôt recherche	3 589	3 148
- Autres produits	-	-
Total Produits des activités ordinaires	11 775	6 000

Le chiffre d'affaires sur l'exercice correspond à des prestations de développement pour 3,7 M€, à des milestones franchis à hauteur de 4,1 M€ et aux royalties sur propriété intellectuelle provenant de la joint-venture avec CM Biomaterial B.V. pour 453 K€ (voir Note 10).

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos réalisé hors de France s'élève à 8,0 M€ et à 0,2 M€ pour celui réalisé en France. Sur l'exercice 2020, l'intégralité du chiffre d'affaires avait été réalisée hors de France.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2021, le principal client, un partenaire israélien, représente 53 % du chiffre d'affaires du Groupe, le second, la Fondation Bill et Melinda Gates basée aux Etats-Unis, représente 31 % du chiffre d'affaires du Groupe, enfin le troisième plus important, l'Organisation Unitaid, atteint 11 % du chiffre d'affaires du Groupe. Sur l'exercice clos au 31 mars 2020, 47% du chiffre d'affaires était réalisé avec le partenaire israélien et 45% avec la Fondation Bill et Melinda Gates.

Les revenus de l'exercice issus de prestations de services sont relatifs aux activités de recherche de formulation des produits supportés par des partenaires. Dans le cadre de la collaboration conclue avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement et le développement d'un produit préventif contre le VIH, le revenu issu de ces contrats de collaboration est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu à l'avancement des charges liées, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable. Un montant de 2 416 K€ a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 15. Un montant de 4 953 K€ est également comptabilisé en produit constaté d'avance au titre des obligations de performance restant à exécuter au 31 mars 2021 relatives au contrat de collaboration avec la Fondation Bill & Melinda Gates pour la mise au point de produits contraceptifs à durée prolongée pour les pays en développement.

Dans le cadre de la collaboration conclue avec l'organisation Unitaid visant à développer un produit injectable à action prolongée afin de lutter contre le paludisme dans les pays à pouvoir d'achat faible ou moyen, le revenu issu de ce contrat de collaboration est comptabilisé en chiffre d'affaires en application de la norme IFRS 15 et reconnu à l'avancement des charges liées, et plafonné au montant maximum contractuellement encaissable. Un montant de 841 K€ a été comptabilisé conformément à la norme IFRS 15. Un montant de 307 K€ est également comptabilisé en produit constaté d'avance au titre des obligations de performance restant à exécuter au 31 mars 2021.

Sur l'exercice clos le 31 mars 2021, la société a constaté 4 073 K€ de revenus liés au franchissement de nouvelles étapes (milestones) pour les programmes en partenariat avec le partenaire israélien. Des revenus de même nature avaient été reconnus à hauteur de 1 332 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le Groupe attend des Milestones concernant les contrats en cours. Ces milestones sont exclus du montant du carnet de commandes par le caractère incertain des échéances futures.

Les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des créances clients et des actifs sur contrats (factures à établir) sont présentés en Note 5.6.

Les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des passifs découlant des contrats conclus avec des clients sont présentés en Note 5.14 (produits constatés d'avance part non courante) et 5.16.2 (produits constatés d'avance part courante, et clients créditeurs).

Les produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice qui étaient inclus dans le solde des passifs sur contrats au début de l'exercice s'élèvent à 4 524 K€.

6.2 – Nature des dépenses allouées par fonction

6.2.1 – Nature des charges incluses dans les « Frais de recherche et développement »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais de recherche et développement » :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Charges de personnel	(9 104)	(8 294)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions	(7 983)	(7 130)
- Paiements fondés sur des actions	(1 121)	(1 164)
- <i>Crédit Impôt Recherche</i>	-	-
Autres charges opérationnelles décaissées	(9 383)	(7 916)
- Sous-traitance études et prestations de services	(6 312)	(5 205)
- Matières Premières et consommations	(1 451)	(969)
- Honoraires et conseil	(1 214)	(1 098)
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(392)	(356)
- Autres impôts et taxes	(5)	(7)
- Subventions	42	45
- Voyages et déplacements & Transports	(111)	(259)
- Divers	60	(67)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(1 083)	(1 004)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(1 083)	(1 004)
Total	(19 568)	(17 214)

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et les mesures de confinement ont eu de nombreuses répercussions sur la vie des projets et des frais de recherche et développement. Ainsi, le recours à l'activité partielle a réduit les charges de personnel ainsi que les frais de déplacement mais le recrutement post confinement de personnel R&D ainsi que les charges d'intéressement et primes ont compensé cette évolution. Les charges de sous-traitance, notamment de CDMO et CRO, voient une évolution significative à la hausse due à l'avancée de projets prioritaires. Elles incluent par ailleurs des charges relatives aux travaux du consortium Unitaid à hauteur de 151 K€. La hausse des consommations de matières premières est liée à l'achat de polymères et d'API.

6.2.2 – Nature des charges incluses dans les « Frais marketing et commerciaux »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais marketing et commerciaux » :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Charges de personnel	(1 274)	(1 368)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions	(1 149)	(1 225)
- Paiements fondés sur des actions	(125)	(143)
Autres charges opérationnelles décaissées	(492)	(967)
- Sous-traitance études et prestations de services	(221)	(280)
- Voyages et déplacements, salons, documentations	(6)	(196)
- Honoraires et conseil	(226)	(425)
- Loyers et coûts associés, Assurances, Frais postaux	(38)	(59)
- Autres	(1)	(6)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(32)	(27)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(32)	(27)
Total Frais marketing et commerciaux	(1 799)	(2 362)

Les charges de personnel incluses dans les frais marketing et commerciaux ont diminué sur l'exercice en raison du recours à l'activité partielle et au remplacement en fin d'exercice de postes restés vacants sur la période. L'annulation des participations aux colloques et conférences scientifiques en vertu des précautions sanitaires liées à la crise Covid-19, ainsi que des frais de déplacement, la non-reconduction de certains contrats de consultants et la limitation du recours aux prestations de market access expliquent la réduction significative des charges.

6.2.3 – Nature des charges incluses dans les « Frais généraux et administratifs »

Le tableau suivant présente la nature des charges incluses dans le poste « Frais généraux et administratifs » :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Charges de personnel	(3 271)	(2 982)
- Charges de Personnel hors paiements fondés sur des actions	(2 953)	(2 629)
- Paiements fondés sur des actions	(318)	(353)
Autres charges opérationnelles décaissées	(2 280)	(2 443)
- Sous-traitance études et prestations de services	(75)	(177)
- Honoraires et conseil	(1 380)	(1 255)
- Voyages et déplacements	(20)	(273)
- Autres impôts et taxes	(181)	(188)
- Loyers et coûts associés, Assurance, Frais postaux	(540)	(503)
- Crédit d'impôt famille	52	62
- Autres	(136)	(109)
Autres charges opérationnelles non-décaissées	(225)	(174)
- Dotations nettes aux amortissement et provisions	(225)	(174)
Total Frais généraux et administratifs	(5 776)	(5 599)

Malgré le recours à l'activité partielle, les charges de personnel évoluent à la hausse notamment par le recrutement de deux postes de Directeurs. L'activité partielle et le recours massif au télétravail ont également eu pour effet la réduction des frais de déplacements sur l'exercice et le report voire l'annulation des frais de formation.

6.2.4 – Coût des produits et des services vendus

Depuis le 27 août 2018, la participation CM Biomaterials B.V. étant mise en équivalence (voir Note 10), le Groupe ne constate plus de chiffre d'affaires relatif aux ventes de polymères depuis cette date, ni de coût des produits et services vendus liés à ces ventes de polymères.

6.3 – Effectifs du Groupe et charges de personnel

6.3.1 – Effectif

L'effectif du personnel du Groupe au 31 mars 2021 s'élève à 148 salariés contre 140 au 31 mars 2020. L'effectif moyen équivalent à temps plein est de 139 salariés pour l'exercice clos le 31 mars 2021 contre 126 pour l'exercice précédent.

L'effectif du Groupe par fonction a évolué sur l'exercice de la façon suivante :

Fonction	31 mars 2021	31 mars 2020
Recherche et développement	109	101
Marketing et commerciaux	12	13
Général et administration	27	26
Total des effectifs	148	140

La hausse des effectifs s'explique principalement par un accroissement du personnel dédié au développement des produits dû à l'accroissement des produits et au renforcement des compétences compte tenu de l'avancement des produits.

6.3.2 – Ventilation des frais de personnel par nature

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais de recherche et de développement, des frais marketing et commerciaux et des frais généraux et administratifs, recouvrent les éléments indiqués ci-après :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Salaires et traitements	(7 896)	(7 092)
Charges sociales et fiscales sur salaires	(4 092)	(3 791)
Paiements fondés sur des actions	(1 563)	(1 660)
Dot./Prov. engagements de retraite	(97)	(101)
Total Charges de personnel	(13 649)	(12 644)

6.3.3 – Ventilation des frais de personnel par destination

Les charges de personnel incluses au sein du coût de revient des ventes, des frais de recherche et de développement, des frais marketing et commerciaux et généraux et administratifs, se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Frais de recherche et développement	(9 104)	(8 294)
Frais marketing et commerciaux	(1 274)	(1 368)
Frais généraux et administratifs	(3 271)	(2 982)
Total Charges de personnel	(13 649)	(12 644)

6.4 – Amortissements et provisions : dotations et reprises

Les dotations aux amortissements ainsi que les dotations aux provisions nettes de reprises incluses au sein du compte de résultat, sont synthétisées ci-après :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Frais de recherche et développement	(1 153)	(1 077)
Frais marketing et commerciaux	(50)	(36)
Frais généraux et administratifs	(233)	(194)
Autres produits et charges opérationnels	(20)	(149)
Charges financières	-	-
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises opérationnelles	(1 456)	(1 456)

Les dotations aux provisions, nettes de reprises incluses, et les dotations aux amortissements, recouvrent les éléments ci-après et leur réconciliation avec les lignes du tableau de flux de trésorerie :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Dotations nettes aux amortissements - TFT	(1 340)	(1 256)
<i>Dotation nette aux amortissements - Immobilisations incorporelles</i>	<i>(196)</i>	<i>(221)</i>
<i>Dotation nette aux amortissements - Immobilisations corporelles</i>	<i>(804)</i>	<i>(810)</i>
<i>Dotation nette aux amortissements - Droits d'utilisation</i>	<i>(340)</i>	<i>(225)</i>
Dotations nettes de reprises de provisions sur risques et charges - TFT	(117)	(200)
<i>Dotation nette des reprises de provisions pour risques et charges</i>	<i>(20)</i>	<i>(99)</i>
<i>Avantages du personnel - Coût des services rendus</i>	<i>(97)</i>	<i>(101)</i>
Dotations nettes de reprises de dépréciations sur actifs courants - BFR	-	-
<i>Dotation nette des reprises de dépréciations clients</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Total des dotations aux amortissements et provisions, nettes des reprises	(1 456)	(1 456)

6.5 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels au titre des exercices clos les 31 mars 2020 et 2021 concernent des éléments inhabituels ou peu fréquents.

Les autres produits opérationnels au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 sont nuls.

Les autres charges opérationnelles au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élèvent à 239 K€. Elles sont principalement liées aux dotations de provisions pour risques relatives à de potentielles indemnités salariales à verser (20 K€), ainsi que 218 K€ d'indemnités commerciales.

Les autres charges opérationnelles au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élèvent à 150 K€. Elles sont principalement liées aux dotations de provisions pour risques relatives à de potentielles indemnités salariales à verser (99 K€), ainsi que 50 K€ d'amortissement exceptionnel sur des immobilisations corporelles mises au rebut suite à la résiliation d'un bail immobilier.

6.6 - Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Produits des Placements Trésorerie	40	64
Intérêts sur dettes financières	(2 267)	(2 113)
Réestimation de la rémunération variable	(1 316)	-
Coût de l'endettement financier, net	(3 543)	(2 049)
Pertes de change	(798)	(148)
Variation de juste valeur du contrat de capitalisation	-	(134)
Autres charges financières	31	(11)
Autres charges financières	(768)	(293)
Variation de juste valeur du contrat de capitalisation	303	-
Gains de change	572	224
Autres produits financiers	23	-
Autres produits financiers	898	224
Total résultat financier	(3 414)	(2 119)

Le résultat financier est principalement composé des charges d'intérêts sur l'emprunt obligataire pour 0,8 M€ et sur l'emprunt BEI pour 2,5 M€ au 31 mars 2021 contre respectivement 1,1 M€ et 0,8 M€ au 31 mars 2020.

L'augmentation du coût de l'endettement financier sur l'emprunt BEI provient pour 1,3 M€ de la réestimation des flux de trésorerie futurs liés aux rémunérations variables suite aux modifications relatives aux caractéristiques de la rémunération variable contractualisées par un avenant en juin 2020 (voir Note 5.12).

6.7 – Impôts sur les résultats

6.7.1 – Décomposition du poste « Impôts sur les résultats »

Le poste « Impôts sur les résultats » de l'état consolidé du résultat net se décompose comme suit :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Impôts exigibles	-	-
Impôts différés	-	(2 473)
(Charge) Produit d'impôt	-	(2 473)

Comme précisé en Note 4.22, le Crédit d'Impôt Recherche n'est pas inclus dans le poste « Impôts sur les résultats » mais est présenté en « Autres produits de l'activité ordinaire » (voir Note 6.1).

6.7.2 – Rapprochement entre la charge d'impôt effective et la charge d'impôt théorique

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre la charge d'impôt effective sur les résultats et la charge d'impôt théorique (charge d'impôt calculée au taux nominal de 25%, hors contributions supplémentaires) :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Résultat avant impôt	(19 020)	(21 442)
Taux théorique d'impôt	25,00%	25,00%
(Charge) Produit d'impôt théorique	4 755	5 361
Éléments en réconciliation		
- Crédit d'Impôt (dont Crédit Impôt Recherche)	911	802
- Paiements fondés sur des actions	(391)	(415)
- Autres différences permanentes	(286)	(19)
- Non activation des déficits de la période	(4 990)	(5 729)
- Dépréciation des IDA antérieurs	-	(2 473)
Impôt reconnu au compte de résultat	-	(2 473)
Taux d'impôt effectif	0,00%	(11,53)%

En France, la Loi de Finance a prévu un taux d'impôt dégressif à partir de 2018 et allant jusqu'à 25% en 2022. Le groupe a estimé les dates de reversements probables des différences temporaires. Un taux de 25 % a été appliqué pour MedinCell SA, seule société du Groupe en France métropolitaine.

6.7.3 – Actifs et passifs d'impôts différés

Le tableau suivant présente les variations des principales sources d'impôts différés actifs et passifs :

(En milliers d'€)	Provision Retraite	Déficits fiscaux	Cessions internes d'immobilisations et abandons de créances	Autres	Impôts différés actifs, nets
Différences de change	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2019	90	2 560	(189)	23	2 484
Variation en résultat net	(79)	(2 560)	189	(23)	(2 473)
Variation en autres éléments du résultat global	(11)	-	-	-	(11)
Différences de change	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2020	-	-	-	-	-
Variation en résultat net	-	-	-	-	-
Variation en autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-
Solde au 31 mars 2021	-	-	-	-	-

La société MedinCell SA dispose de déficits reportables provenant des exercices antérieurs auquel s'est rajouté le déficit de l'exercice. Au 31 mars 2021, le montant des déficits reportables cumulés s'élève à 85 136 K€. Les pertes récentes sont dues à l'intensification des dépenses de recherche & développement pour le développement des produits propres de la société.

Au 31 mars 2021 comme au 31 mars 2020, la société estime que le contexte de crise sanitaire et économique lié au Covid-19 pourrait impacter défavorablement certaines de ses hypothèses, y compris celles relatives à la conclusion de nouveaux partenariats avec des sociétés de biotechnologie ou de pharmacie. De ce fait, l'intégralité des impôts différés actifs nets reconnus au 31 mars 2019 avait été repris par le résultat au 31 mars 2020. Compte tenu des incertitudes liées à l'environnement actuel, et bien qu'elle envisage toujours un retour à la profitabilité à moyen terme, la société considère qu'il est plus improbable que probable qu'elle puisse, à moyen terme, imputer les déficits fiscaux faisant l'objet de la comptabilisation de ces impôts différés actifs sur des bénéfices taxables futurs. De ce fait, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur l'exercice.

6.8 – Résultat par action

6.8.1 – Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société-mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Profit (Perte) de la période - Attribuable aux actionnaires de Medincell (en K€)	(19 020)	(23 915)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	22 044 349	20 110 466
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	18 615	18 747
Résultat de base et dilué par action, en €	(0,86)	(1,19)

6.8.2 – Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de MedinCell SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Pour chaque exercice présenté, un instrument de capitaux propres (i.e. une option de souscription d'action, un bon de souscription d'action, BSPCE ou encore une attribution d'actions gratuites, emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions...) est considéré comme potentiellement dilutif, s'il est « dans la monnaie » (c'est-à-dire si le prix d'exercice ou de règlement est inférieur au prix moyen du marché). Dès lors que la Société est cotée sur un marché boursier, le cours de clôture du cours de Bourse est pris en compte dans le calcul à chaque arrêté.

La dilution se définit comme une réduction du résultat par action, ou une augmentation des pertes par action. En conséquence, lorsque le résultat net consolidé attribuable aux actionnaires de MedinCell SA est une perte, étant donné que l'exercice de toute option de souscription, BSA, BSPCE ou attribution d'action en gratuite en circulation ou encore la conversion de tout autre instrument convertible aurait pour conséquence de réduire la perte par action, ces instruments sont alors considérés comme anti-dilutifs et exclus du calcul de la perte par action.

Le résultat net des deux exercices présentés étant une perte, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action

NOTE 7 – Expositions aux risques financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués d'actifs financiers, de trésorerie et de titres de placement. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins spéculatives ou de couverture.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

7.1 – Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne les titres de placement et équivalents de trésorerie, ainsi que les dettes financières.

Les titres de placements et équivalents de trésorerie sont composés de comptes à terme dont les taux d'intérêts sont fixes. Il n'y a donc pas d'impact de la variation des taux d'intérêt sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

L'ensemble des dettes de la Société a été souscrit à taux fixe à l'exception de l'emprunt obligataire de 15 M€ dont le taux est l'Euribor +10%. Les seuls flux de remboursement soumis à ce risque de taux sont donc ceux de cet emprunt.

En complément de la rémunération des intérêts payés annuellement, MedinCell S.A. devra aussi verser à la BEI une rémunération annuelle variable liée aux paiements de milestones et à la commercialisation de ses produits issus des programmes financés.

Le remboursement des avances remboursables peut varier en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs. La modification des flux de remboursements attendus serait traitée au compte de résultat.

7.2 – Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la fin de chaque exercice est représentée par la valeur comptable des actifs financiers et résumée dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31 mars 2021	31 mars 2020
Actifs financiers non courants	865	3 430
Clients et comptes rattachés	883	620
Actifs financiers courants	3 046	35
Titres de placement financiers	727	352
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 095	12 377
Total	52 616	16 814

Les créances liées aux subventions publiques et crédits d'impôt présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la Société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux titres de placement financiers n'est pas significatif au regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Le risque de crédit lié aux créances clients est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au titre des exercices présentés et de la qualité de la balance âgée du Groupe.

7.3 – Risque de change

Le Groupe est exposé à un risque de change dans la mesure où la majeure partie de ses revenus est en dollar alors que la majeure partie de ses coûts est en euros. La Société ne bénéficie d'aucun adossement mécanique total ou partiel.

Le Groupe est exposé au risque de change et notamment à l'évolution de la parité Euro / Dollar US au regard (i) des dettes en devises et (ii) à la facturation de certains milestones à recevoir. L'emprunt en dollars a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

La totalité des actifs non-courants du groupe est localisée en France.

7.4 – Risque de liquidité

La Note 4.3 décrit les éléments et hypothèses structurants relatifs à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

La Note 8 décrit les engagements hors bilan reçus et donnés.

La Note 5.12 décrit les passifs financiers dans lesquels le groupe est engagé.

Le tableau suivant résume pour chaque exercice présenté les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers du Groupe (montants totaux contractuels à décaisser, incluant capital, intérêts capitalisés et courus) :

Nom	Date d'octroi	Montant obtenu	Taux d'intérêt du contrat	Taux d'intérêt effectif	Capital Restant dû au 31 mars 2021	< 31 Mars 2022	< 31 Mars 2023	< 31 Mars 2024	< 31 Mars 2025	< 31 Mars 2026	< 31 Mars 2027	Total
Emprunt BPI PTZI	12/08/2014	900 000	0,00%	2,52%	267	174	93	-	-	-	-	267
Prêt pour l'innovation	17/04/2014	50 000	5,47%	6,25%	5	5	-	-	-	-	-	5
PTZI (Lab 2016)	01/07/2015	375 000	0,00%	3,68%	163	69	75	19	-	-	-	163
PIFEI LAB 2016	21/07/2015	400 000	3,37%	4,24%	160	80	80	-	-	-	-	160
PTZI (IDEFIX)	12/04/2016	614 000	0,00%	2,29%	420	116	123	123	58	-	-	420
Emprunt innove +	28/03/2017	7 000 000	1,65%	2,10%	2 293	1 462	883	-	-	-	-	2 345
Emprunt BEI	juin 2018 & juillet 2019	20 000 000	6,00%	6,00%	22 711	2 110	1 454	9 614	8 468	5 250	-	26 896
Emprunt obligataire	25/04/2016	15 000 000	Euribor + 10%	Euribor + 10%	1 268	172	122	1 345	-	-	-	1 639
Emprunt bancaires	fev et avril 2016	700 000	1.60 et 1.70%	2.43 et 2.46%	205	115	54	42	-	-	-	211
Prêt Garanti par l'Etat (CoVid)	Mai, juin et octobre 2020	13 700 000	0,25%*3 et 1,75%	0,25%*3 et 1,75%	13 700	64	2 671	3 453	3 469	3 486	796	13 939
Avance remboursable Contrat Croissance Intérêts courus sur l'emprunt bancaire	05/03/2020	900 000	0,00%	1,40%	888	290	300	298	-	-	-	888
					170	41	26	26	26	26	26	170
					42 250	4 698	5 881	14 920	12 021	8 762	822	47 103

La Société estime à ce jour n'être confrontée à aucun risque de liquidité et est en mesure de faire face à ses obligations à venir au cours des 12 mois suivant la clôture des comptes au 31 mars 2021.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 – Engagements de CM Biomaterials B.V.

CM Biomaterials B.V., joint-venture établie entre MedinCell et Corbion, a pour objet la fabrication et la distribution des polymères nécessaires à la formulation, au développement et à la commercialisation des différents produits utilisant la technologie BEPO. La production des différents polymères est sous-traitée exclusivement à Purac Biochem B.V., société néerlandaise du groupe Corbion.

Dans le cadre de la collaboration, le Groupe s'est engagé, par l'intermédiaire de CM Biomaterials B.V., sur des volumes de fabrication de polymères minimums. Dans le cas où ces volumes ne seraient pas atteints, le Groupe pourrait être tenu dans certaines circonstances de verser certaines compensations financières à Corbion.

8.2 – Engagements au titre des contrats de location

Un second bail immobilier a été signé le 4 juillet 2019 avec la société Indivision Tisserand au titre de nouveaux locaux à construire et livrables le 1^{er} juillet 2021 situés à Jacou, France. Ledit bail est conclu pour une durée de 9 années avec une faculté de résiliation triennale à compter de la mise à disposition des locaux, soit le 1^{er} juillet 2021, et avec un préavis de six mois.

L'engagement hors bilan au 31 mars 2021 s'élève à 576 K€ correspondant donc à la somme des loyers restants à payer à compter de livraison des locaux objets du bail, et jusqu'à la prochaine possibilité de résiliation, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024 (36 mois).

Conformément à la norme IFRS 16 Contrats de location, ce bail fera l'objet d'une comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'un passif locatif à compter du jour de livraison des locaux prévue le 1^{er} juillet 2021.

8.3 - Engagements donnés sur les contrats d'emprunts

L'emprunt obligataire émis en 2016 est assorti d'engagements octroyés par MedinCell à l'émetteur qui pourraient être mis en œuvre en cas de défaut de remboursement de MedinCell :

- un nantissement de 4^{ème} rang de son fonds de commerce ;
- un gage de 50 % des droits de propriété intellectuelle limités aux produits développés et aux zones géographiques commercialisées par l'émetteur.

Le contrat d'emprunt conclu en mars 2018 avec la Banque Européenne d'Investissement limite la capacité de MedinCell à :

- contracter de l'endettement supplémentaire ;
- verser des dividendes ou faire toute autre distribution ;
- effectuer des investissements dans d'autres sociétés (acquisitions) ;
- créer des privilèges ou des sûretés additionnelles ;
- contracter des restrictions à la capacité de ses filiales à lui verser des dividendes ou effectuer d'autres paiements ;
- céder des actifs ou des participations dans d'autres sociétés ;
- effectuer des transactions avec des sociétés affiliées ;
- changer de manière substantielle d'activité ; et
- fusionner, se rapprocher avec d'autres entités.

Les covenants attachés au prêt de la BEI ont pour objet notamment de contraindre l'utilisation de la trésorerie résultant de ce prêt aux seuls programmes de recherche et développement concernés, en excluant tout autre objet, notamment la diminution de l'endettement existant et le versement de dividendes. Aucune autre garantie n'est attachée à ce prêt. Ces covenants sont respectés au 31 mars 2021.

8.4 – Engagements envers certains sous-traitants

Au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 31 mars 2021, la Société a signé plusieurs contrats de sous-traitance CRO/CDMO dans le cadre de projets en cours pour une valeur totale de 4,4 M€. Ce montant constitue la valeur maximale d'engagement dans une hypothèse de poursuite des projets jusqu'à leur prochaine étape. Les contrats prévoient en effet des clauses légales et/ou contractuelles offrant la possibilité de mettre fin au contrat par anticipation moyennant des préavis allant d'un simple jour à trois mois. Depuis la signature des différents accords, des prestations ayant déjà été réalisées, la Société a comptabilisé sur l'exercice les charges correspondantes facturées par les sous-traitants. L'engagement hors bilan au 31 mars 2021 correspond donc au montant total des bons de commande signés, déduction faite des charges reconnues sur l'exercice, soit un engagement hors bilan maximal d'un montant de 3,9 M€ dans l'hypothèse où les projets seraient menés à leur terme.

8.5 – Autres engagements reçus

Le 5 mars 2020, la Société a bénéficié de l'obtention d'une avance remboursable de la Région Occitanie de 1,5 M€ dans le cadre d'un Contrat Croissance, dont 0,9 M€ ont déjà été encaissés sur l'exercice et 0,6 M€ restent à encaisser au prorata de l'avancement des dépenses éligibles et sur production des justificatifs à fournir, l'opération aidée devant prendre fin d'ici le 1^{er} juillet 2021.

NOTE 9 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

9.1 – Transactions avec les entreprises liées

Au titre des exercices clos le 31 mars 2021 et 31 mars 2020, les montants se détaillent comme suit :

(En milliers d'€)	Entreprises liées	
	31 mars 2021	31 mars 2020
Actif immobilisé		
- Participations	10	10
- Créances rattachées à des participations	-	-
Actif et passif circulants		
- Autres créances	800	368
- Autres dettes	174	(10)
Charges et produits d'exploitations		
- Achats :		
Matières premières	696	338
Commitment fees	-	135
- Royalties	453	(22)

Les entreprises liées sont uniquement constituées de la société CM Biomaterials BV mise en équivalence (voir Note 10 ci-après).

9.2 – Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations relatives aux dirigeants du Groupe (membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) est présenté dans le tableau suivant :

(En milliers d'€)	31 mars 2021 12 mois	31 mars 2020 12 mois
Salaires chargés	1 263	1 033
Indemnités de fin de contrat	23	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Prestations de services	137	214
Paiements fondés sur des actions *	341	300
Total	1 764	1 547

* Le montant des Paiements fondés sur des actions correspond à la juste valeur totale des instruments attribués aux membres du Directoire au cours de l'exercice.

La Société a également été facturée au 31 mars 2021 à hauteur de 295 K€ (contre 457 K€ pour l'exercice précédent) par des sociétés prestataires de services également actionnaires de la société pour une part inférieure à 1% du capital. Les contrats liés ont pour objet principal l'accompagnement de la Société dans le développement cliniques de produits, l'accès au marché, le corporate développement et la communication du Groupe.

Aux 31 mars 2020 et 2021, le solde des comptes-courants d'associés est nul.

NOTE 10 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe MedinCell se compose des sociétés suivantes et reste inchangé sur l'exercice :

Entité	Pays	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation
		31 Mars 2021		31 Mars 2020	
MedinCell SA	France	100%	Société Mère	100%	Société Mère
CM Biomaterials	Pays-Bas	50%	Mise en équivalence	50%	Mise en équivalence

MedinCell S.A. détient 50% du capital de la société CM Biomaterials. La société a été créée en août 2015 aux Pays Bas sous la forme d'une joint-venture en collaboration avec Corbion. Les actionnaires sont à parts égales MedinCell et Corbion. Suite à un avenant au pacte d'actionnaires CM Biomaterials BV, la méthode de consolidation de cette filiale était passée d'intégration globale à une mise en équivalence sur l'exercice précédent : en effet, la signature d'un amendement le 27 août 2018 entre MedinCell et Corbion a modifié certains droits particuliers sur la filiale CM Biomaterials. MedinCell disposait sur cette filiale de certains droits particuliers sur quelques conditions commerciales, notamment un droit d'approuver ou non la contractualisation avec certains clients ou le niveau de prix, auxquels elle a renoncé par avenant en date du 27 août 2018. Compte tenu des modifications apportées au contrat par l'avenant précité, la Société comptabilise désormais CM Biomaterials par mise en équivalence depuis le 27 août 2018.

A titre d'information, le bilan de cette société au 31 mars 2021 est le suivant (en milliers d'euros) :

ACTIF	31 mars 2021	PASSIF	31 mars 2021
Stocks	1 588	Capitaux propres	25
Créances clients	651	Dettes fournisseurs	2 110
Autres créances	76	Autres dettes	212
Disponibilités	32		
TOTAL	2 347	TOTAL	2 347

Son résultat sur l'exercice clos le 31 mars 2021 se détaille comme suit (en milliers d'euros) :

COMPTE DE RESULTAT RESUME	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	2 424
Coût des produits et services rendus	(1 555)
Autres produits et charges opérationnels	(869)
Résultat net	0

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux royalties facturés par MedinCell et Corbion conformément à l'accord de licence relatif aux droits d'utilisation de leurs technologies qui sont concédés à CM Biomaterials BV pour la fabrication et la distribution des polymères nécessaires à la formulation, au développement et à la commercialisation des différents produits utilisant la technologie BEPO. Contractuellement ces royalties s'élèvent à 50% du profit de CM Biomaterials BV pour chacun des deux partenaires.

A titre comparatif, le bilan de cette société au 31 mars 2020 était le suivant (en milliers d'euros) :

ACTIF	31 mars 2021	PASSIF	31 mars 2021
Stocks	1 065	Capitaux propres	26
Créances clients	92	Dettes fournisseurs	1 259
Autres créances	-	Autres dettes	13
Disponibilités	141		
TOTAL	1 298	TOTAL	1 298

Son résultat sur l'exercice clos le 31 mars 2020 se détaillait comme suit (en milliers d'euros) :

COMPTE DE RESULTAT RESUME	31 mars 2021
Chiffre d'affaires	524
Coût des produits et services rendus	(545)
Autres produits et charges opérationnels	22
Résultat net	1

NOTE 11 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes se détaille comme suit au titre des deux derniers exercices :

(En milliers d'€)	31/03/2021			31/03/2020		
	Becouze	PWC	Total	Becouze	PWC	Total
Honoraires certification des comptes	102	107	209	102	91	193
SACC requis par les textes (France) :						
- Augmentation de capital						
- Travaux liés aux opérations sur le capital	70	67	137	42-	42-	84-
- Rapports sur délégations AGE	7	-	7	5	-	5
Autres SACC :						
- Autres services fournis à la demande de l'entité : honoraires de certification de dépenses d'un partenaire	21	-	21	-	-	-
Total	200	174	374	149	133	282